

Mairie de Tournon (Savoie)

De: magali bouvier <magali.bouvier@hotmail.com>
Envoyé: dimanche 9 novembre 2025 21:04
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Participation enquête publique PLU

Bonjour,

Je souhaite participer à l'enquête publique concernant la modification du PLU de l'aérodrome.

Habitant à proximité de l'aérodrome sur la commune de Notre Dame des Millières, nous subissons depuis plusieurs années une forte hausse des nuisances causées par les mouvements des hélicoptères. En effet, les survols répétés, souvent à basse altitude, génèrent un bruit constant et intrusif, nuisant fortement à la qualité de vie, au repos, ainsi qu'à la tranquillité des riverains. À cela s'ajoutent les émissions polluantes et l'impact écologique liés à ces vols.

Nous avons également des logements en location sur la commune, nos locataires se plaignent également de ces nuisances.

La modification du PLU, qui a pour objectif l'agrandissement de l'aérodrome afin d'accueillir encore plus d'hélicoptères, ne fera qu'amplifier les nuisances subies par les riverains. Dans ce contexte, je vous demande de ne pas valider cette modification du PLU, et de privilégier au contraire des mesures de limitation du trafic aérien et de protection des habitants et de l'environnement.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette opposition dans le cadre de l'enquête publique en cours

Magali Bouvier

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Beatrice PALENI <beatrice.paleni@wanadoo.fr>
Envoyé: dimanche 9 novembre 2025 16:02
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: participation à l'enquête publique pour la modification du PLU de l'aérodrome d'Albertville

contre les nuisances sonores et le développement de l'Aerodrome d'Albertville. Contre le projet de modification du PLU de l'aérodrome, assez de nuisances sonores et de vols au dessus de nos maisons.

Mme Paleni Béatrice

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Pierre RAT PATRON <pierre.rat-patron@orange.fr>
Envoyé: dimanche 9 novembre 2025 23:06
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Courrier à Madame la Commissaire enquêtrice
Pièces jointes: 20251109 Courrier à la Commissaire enquêtrice.docx

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint un courrier destiné à Madame la Commissaire enquêtrice.
Cordialement,
P. Rat-Patron

Notre-Dame-des-Millières
Le 9 novembre 2025

Madame la Commissaire enquêtrice,

Par le présent courrier, nous tenions à participer à l'enquête publique ouverte par la mairie de la commune de Tournon.

Cette enquête porte sur des points réglementaires très précis à savoir le reclassement d'une zone AU du PLU de la commune en zone Uea et l'emprise de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) destinée à la restructuration, l'optimisation de l'aménagement et l'insertion dans l'environnement de l'aérodrome Delachenal / LFKA. Elle est donc technique et restrictive alors que nous savons tous que le véritable enjeu dépasse largement le cadre du simple reclassement d'une zone d'un PLU.

Comme beaucoup, nous souffrons quotidiennement du développement exponentiel des nuisances sonores dues la maintenance des hélicoptères par SAF industrie et de l'augmentation des décollages et atterrissages des aéronefs de loisir et surtout touristiques associés à la période hivernale. Certaines journées, il n'est pas exagéré de dire que c'est un véritable enfer. Nous tenons à préciser que nous avions acheté notre terrain en connaissance de cause et que jusqu'à la fin des années 2010, nous avons vécu en bonne harmonie avec l'aérodrome, les nuisances étant circonscrites et ponctuelles.

Madame l'enquêtrice, pour essayer d'argumenter contre le projet de la mairie de la commune de Tournon, nous avons analysé la notice de l'enquête publique au regard du PCAET dont s'est doté notre agglomération Arlysère en mars 2022. C'est assez cruel.

Dans l'axe 1 du PCAET, Arlysère et les 39 communes exemplaires, on trouve comme thématique la promotion des bonnes pratiques.

Alors qu'il apparaît évident que l'OAP devrait le faire, le PCAET n'est jamais évoqué dans le document d'enquête ou alors c'est subliminal. Tout, depuis le début du développement des activités du SAF et du projet d'extension de l'aérodrome, est marqué par l'opacité et l'absence de communication. La stratégie suivie pour la parcelle AU a été celle des petits pas, sur un temps relativement long, de l'abattage des arbres au remblaiement marquée par des phases d'inactivité. Une sorte de politique du fait accompli. Evidemment, vous pourrez nous rétorquer que le PCAET n'existe pas encore, mais ce mode de fonctionnement se retrouve dans la façon de rédiger la notice. Juste un exemple car ils sont nombreux. Quand on lit la « restructuration n'a pas pour vocation d'accroître l'activité ou le trafic aérien, seulement (...) une optimisation de leur fonctionnement » (page 4). Que veut dire le mot optimisation ? Que l'aérodrome fonctionne mieux ? Optimiser, c'est plus d'activité pour plus de gains. C'est le but premier d'une entreprise... L'art de dire une chose et son contraire. Il suffit de regarder la demande de permis de construire du SAF pour s'en convaincre.

Dans l'axe 2 du PCAET, maîtriser les consommation d'énergie du territoire et leurs impacts, Arlysère s'engage à mettre en place des mobilités alternatives.

Les communicants le savent. Alors la notice présente le regroupement des bâtiments de la SAF comme une opération vertueuse puisqu'elle permettra de « réduire le trafic routier entre les différents sites ». Outre le fait que le SAF aurait pu anticiper cette question et qu'on aurait pu encourager le personnel de la SAF à utiliser les modes de déplacement doux entre les sites éloignés tout au plus de quelques kilomètres (puisque on le fait pour le citoyen de l'agglo !), cela montre que ce problème n'en a jamais été un et qu'il répond plutôt à une stratégie, là encore des petits pas, d'une implantation parfaitement pensée en amont.

Mais plus sérieusement et pour en revenir plus à l'OAP qu'au déclassement de la parcelle AU, le texte de la notice apparaît comme surréaliste. Ainsi donc, il est vertueux de regrouper les activités du SAF pour limiter le trafic mais en revanche on favorise le développement d'un aérodrome et d'une entreprise que tout oppose à l'axe 2 du PCAET qui multiplie rotations et mouvements d'appareil fonctionnant au kéroïne ou à l'essence plombée. Où est la transition énergétique ? Où sont les mobilités alternatives ?

L'axe 4 du PCAET, mettre en place une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique, est encore plus malmené. Difficile de ne pas voir un greenwashing caricatural pour ne pas dire pitoyable.

Ainsi dans la notice, il est spécifié que de la cadre de l'OAP « la commune -de Tournon- porte un projet de classement en Espace Naturel Sensible (ENS) des terrains situés en aval du ruisseau, renforçant ainsi le choix (de ne pas agrandir la piste) » (p. 4). Il est facile de comprendre qu'Arlysère et Tournon se donnent une belle conscience écologique et que l'EPCI et la commune sont bien conscients d'un problème. Ainsi, on va augmenter la surface urbaine sur laquelle on va multiplier l'activité industrielle et tertiaire et, juste à côté, on va créer – et ce n'est qu'un projet – un espace naturel sensible pour les petites fleurs et les petites bêtes. Plus navrant encore, on trouve p. 8 la formulation suivante : « le zonage d'assainissement du secteur est de type non collectif, c'est-à-dire que chaque nouveau bâtiment qui sera construit dans l'actuelle zone AU à classer, ne pourra se raccorder à un réseau public puisqu'inexistant et devra s'équiper d'un système d'assainissement individuel qui sera contrôlé au stade du permis de construire ». On va donc créer des fosses sceptiques... On sait comment fonctionne une fosse sceptique. Elles seront donc enfouies dans des terrains alluviaux par nature fragiles et très perméables. Ces fosses donneront directement dans la nappe phréatique (nappes phréatiques mises en danger partout en France en raison du réchauffement climatique), dans la vallée de l'Isère en amont de zones agricoles et urbaines alors qu'on prend conscience de jours en jours en France de la fragilité de nos ressources en eau, et accessoirement en amont d'une future zone naturelle sensible.

Dans la même veine, on trouve p. 7 que « des surfaces de bâtiments vétustes correspondant à la surface des 5 bâtiments actuellement utilisés par SAF AEROGROUP seront détruites et permettront de revégétaliser ces espaces ». Reprenons. On a donc faire disparaître un bois alluvial. On a remblayé le terrain et on va construire dessus de nouvelles infrastructures. Tout cela pour revégétaliser les espaces libérés par la déconstruction. Autrement dit, une pelouse avec quelques arbres pour remplacer un bois (par ailleurs puits de carbone).

Enfin, toujours dans le PCAET, Arlysère n'a pas hésité à écrire qu'en prenant en compte l'augmentation de la population, les effets du changement climatique et ses potentiels, elle allait mettre en œuvre une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique. C'est ambitieux mais il ne faut pas lire de trop près l'Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et notamment le courrier de la Préfecture de Savoie : « la future construction empiète

sur un remblai (à une cote supérieure à la cote de référence du PPRI) qui sécurise le système d'endiguement du ruisseau de Fontaine Claire. La commune devra se rapprocher du gestionnaire du système d'endiguement (SISARC) afin de connaître les prescriptions à prendre en compte, pour ne pas altérer ses capacités de protection. »

Ces lignes interpellent :

- On va donc construire dans une zone parfaitement identifiée comme à risque dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). L'espace visée par l'enquête publique est une « zone rouge » c'est-à-dire une zone dans laquelle les constructions sont interdites. Ainsi donc ce qui est interdit pour n'importe quel particulier est autorisé pour une entreprise pour des locaux de plusieurs milliers de m². A lire le texte, un simple remblai suffit donc. Les remblais sont pourtant des terres facilement mobilisables lors de crues torrentielles exceptionnelles.

- Ce remblai, à lire l'avis des PPA, sécurise les futures constructions car il exhausse le niveau au-dessus de la côte du PPRI. Outre une crue du Ruisseau de Fontaine Claire, les principaux problèmes de la zone d'inondation de la plaine de l'Isère sont les remontées de nappe et dans une moindre mesure le risque de débordement et/ou de ruptures des digues de l'Isère. Les deux voire les trois pourraient tout à fait se produire en même temps. On sait que les épisodes extrêmes sont amenés à se multiplier et à s'exacerber. La côte fixée par le PPRI approuvée en 2013 sera-t-elle suffisante ? Et quand bien même le sera-t-elle, quid de la piste et des constructions annexes ?

- Ces questions ne sont pas anodines. Construire dans un secteur où l'aléa est connu et dont la fréquence risque de s'accroître dans les années à venir est une prise de risque importante. Pas de problème... Si jamais, l'Isère déborde ou si la digue cède, si jamais la remontée de nappe est durable et importante et que les locaux de la SAF sont inondés, ce sera le contribuable qui payera par l'intermédiaire du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dont, curieusement, le produit est amené à augmenter dans les années à venir. C'est la logique de la privatisation des bénéfices et de la mutualisation des dépenses.

Madame la Commissaire enquêtrice, ce courrier est peut-être bien trop long mais il est à la hauteur d'une double exaspération, celle des nuisances et celle délétère de la communication politique.

Ceux qui nous dirigent, à l'échelle nationale comme locale, parlent régulièrement d'engagement et de convictions. Le petit exercice auquel nous sommes livrés montre qu'il n'y en a aucun localement au niveau de l'adaptation au changement climatique.

Il y a de belles paroles et de beaux écrits mais ils ne sont rien. La modification du PLU et la mise en place de l'OAP n°5 de la commune de Tournon en sont l'illustration. La priorité, c'est de favoriser le développement classique d'une infrastructure publique mise au service d'une entreprise qui en profitera et, une nouvelle fois, de reporter sur les générations futures le poids d'une vie dans un monde que nous refusons d'imaginer.

Pierre et Marielle RAT-PATRON
Notre-Dame-des-Millières

PS : Par souci de transparence Pierre Rat-Patron est conseiller municipal à Notre-Dame-des-Millières et adhèrent à l'association ACNDAA.

Mairie de Tournon (Savoie)

De: davietienne@ntymail.com
Envoyé: mardi 11 novembre 2025 18:08
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Modification du PLU : Avis défavorable

Bonjour,

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU de Tournon Savoie.

Cette modification est problématique pour deux raisons :

- Premièrement, elle ouvre à l'urbanisation une zone humide inondable, ancienne forêt alluviale, en contradiction avec les objectifs de prévention des inondations et de préservation de la biodiversité inscrits dans le plan climat d'Arlysere. Malheureusement, les travaux déjà réalisés depuis 2020 (remblais, dépôts de sédiments et depuis peu terrassement) l'ont déjà dégradée, ce qui fausse l'étude "zone humide" commanditée a posteriori et utilisée pour justifier l'autorisation de construction.
- Deuxièmement, elle vise à accompagner voire permettre développement de l'aérodrome, en contradiction totale avec les enjeux climatiques et les objectifs du plan climat d'Arlysère, au détriment de la qualité de vie des riverains, qui n'en bénéficient aucunement.

Je m'oppose donc fermement à la modification du PLU sous sa forme actuelle et demande de la limiter à la démolition/rénovation des bâtiments existants et Aix travaux anti-bruit, sans extensions ni nouvelle construction.

En vous souhaitant bonne réception,

Étienne Daviet

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Bonnard pierre <pbonnard73@gmail.com>
Envoyé: mercredi 12 novembre 2025 17:25
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: enquête publique sur la modification du PLU

Ce courrier s'adresse à Mme la commissaire enquêtrice

Bonjour Madame

Je voudrais d'abord applaudir cette initiative ,si elle est bien dans un but d'écouter les habitants et qu'elle ne soit pas juste une consultation pour se donner bonne conscience ,afin que nos gouvernants agissent comme s'ils avaient déjà acté le projet.

Je voudrais exprimer mon désaccord concernant la modification du PLU sur la zone de l'aérodrome de tournon/Albertville ,qui conduira à l'agrandissement de l'aérodrome avec le projet de SAF industrie.

J'ai assisté fin 2024 à la présentation du projet par La SAF pour son agrandissement et la construction de ces nouveaux bâtiments sur la zone de l'aérodrome , et ceci m'a encore plus convaincu,

que ce projet n'est pas du tout en adéquation avec une zone humide sensible,trop proche des habitations pour la santé des habitants et leur bien vivre .

Quand ils nous racontent qu'ils vont mettre une barrière végétale pour atténuer les bruits des hélicoptères faisant du sur place sur l'aérodrome, tout le monde sait que ceci est dérisoire, c'est presque se moquer de nous.

Il est clair que depuis 2019 ,il y a déjà eu une accélération du trafic aérien et surtout des vols d'hélicoptères qui sont un véritable fléau pour nous, habitants.

Nous sommes dans une vallée alpine, la caisse de résonance avec les montagnes est juste incroyable.

Qu'il y ait des vols d'hélicoptère pour le secourisme et pour quelques travaux ne pouvant être accessible par voie de route c'est une chose,mais la multiplication des projets, Les vols commerciaux et les constructions de bâtiments en montagne ou autres deviennent insensés à l'heure du réchauffement climatique d'une part, et pour des raisons de santé des habitants.

Il serait temps que les citoyens soient entendus sur ce qu'ils veulent ou pas,à moins que nous soyons de plus en plus dans une zone de non droit et de non dire.

Je pense que si Arlysère proposait un référendum aux habitants des villages de la combe de savoie ,hormis Albertville , sur ce projet ,le résultat ne ferait aucun doute, les personnes se prononceraient contre à une grande majorité ,c'est pourquoi d'ailleurs ,ce référendum n'aura jamais lieu.

Je trouve aussi curieux que Mme la maire de Tournon soit à la fois maire et il me semble responsable du pôle de l'aérodrome que gère Arlyère ;nous avons là une forme de conflit d'intérêt.

Du coup elle n'est pas en mesure de défendre les intérêts des habitants face à ce problème ,me semble t'il?

Nous avons l'espoir que l'activité de l'aérodrome baisse plutôt qu'elle n'augmente et reviennent à une activité des années début 2000,c'est à dire d'activités de loisirs essentiellement.

Je suis responsable d'un centre de bien être à Tournon ,et je vous assure que pour animer des cours de yoga ,de méditation,et autres activités de relaxation dehors, c'est parfois impossible

vu le niveau de la pollution sonore en journée.

On peut dire que le bien vivre dans nos vallées alpines se détériore de plus en plus ,alors en ajouter encore ,au secours,si je puis me permettre.

J'espère que les habitants seront entendus et que ce projet disproportionné,sur le plan écologique,ainsi que sur le plan de la santé des habitants, ne sera pas recevable.

Merci de votre écoute

Pierre Bonnard
Habitant de Tournon les ilettes

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Gilbert <gilbert.paquier@gmail.com>
Envoyé: mercredi 12 novembre 2025 20:10
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique .
Pièces jointes: PLU TOURNON.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour .

En piece jointe un document à joindre au dossier de l'enquête publique en cours .

Salutations

Le 12/11/2025
PAQUIER Gilbert
766 Rte de TERRE NEUVE
73200 GIILY SUR ISERE

A l'attention de Madame Sophie BEZAULT commissaire enquêtrice ,

Bonjour Madame ,

Sans entrer dans les considérations techniques et écologiques qui ne sont pas de ma compétence ,
Cet aérodrome de loisirs était sans problème avant l'installation du **SERVICE** Aérien Français ,
Vous avez connaissance de la création de l' ACNDAA , de la pétition et de la saisie de la justice

Les dires de Mairie de TOURNON , SAF , ARLYSERE et GEMILIS AERO ne sont que de beaux discours ,
Les vols bruyants se succèdent du matin au soir samedi , dimanche et jours fériés compris ,
Dame la maire de Tournon qui prêche aujourd'hui la concertation : ce pourrait être hilarant mais c'est juste triste ,
Le but inavoué de cette modification du PLU est d'augmenter encore plus l'importante du trafic sur LFKA soit :

SAF : Multiplication des capacités de maintenance , école de pilotage etc
La plupart des vols SAF c'est : Décollage de LFKA , consommation de carburant en survolant la Haute Combe de Savoie puis atterrissage à LFKA (bruit + pollution) ,

Aviation commerciale : Augmentation des vols Pilatus PC 12 ou assimilé pour des personnes qui seront ensuite héliportées de LFKA vers des stations de ski et l'inverse ,
La piste étant courte et un tour supplémentaire avant d'atterrir nécessaire ces vols sont très bruyants ,

Quantifier les nuisances par le seul nombre de mouvements est insuffisant , il faudrait mesurer le temps pendant lequel les habitants sont soumis au bruit et l'intensité de ce bruit ,
Entre Bauges et Grand Arc le dit bruit s'en donne à cœur joie ,

Bizarries :

Pour SAF une maintenance égal un vol d'arrivé + un de départ : Pas d'essai ni au sol ni en vol ?

Pour SAF pas d'augmentation de la maintenance mais le plan prévoit de très nombreux plots de maintenance :
Comprenez qui pourra !

Mur anti bruit pour hélico ?

Vols de loisir privés avion + hélico : Est-ce bien raisonnable ? Quelle autorité peut limiter ce trafic ?

Dans la charte que nous avons refusé de signer il était question d'environ 25 000 mouvements par an , aujourd'hui ils sont tout fiers d'en annoncer environ 10 000 ! Et il faudrait leur faire confiance !

Arlysére subventionne l'aérodrome : Nos impôts financent les nuisances que nous subissons !

A part Notre Dame des Millières les conseils municipaux concernés ne sont que les porte-parole d ' Arlysére

Un projet de rénovation de l'aérodrome qui ne cacherait pas de gros problèmes environnementaux est louable ,
Mais les évolutions actuelles connues (et à venir donc inconnues des citoyens) de cet aérodrome laissent présager une dégradation encore plus importante de la qualité de vie en Haute Combe de Savoie ,

Bonne journée ,

GILLY SUR ISERE le 12/11/2025



PAQUIER Gilbert
766 Rte de TERRE NEUVE
73200 GILLY SUR ISERE

Dernières infos ; 11 novembre vols PC12 et hélicos

12 / 11 Coïncidence étonnante : Reçu mail de M Thevenon tout fier d'être passé de 25 000 à 10 000 mouvements !

Pour ensuite remonter à ?? 000 mouvements sitôt le permis de construire acquis ?

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Sophie Brière <briere.sophie73@gmail.com>
Envoyé: dimanche 16 novembre 2025 08:52
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Modification du PLU de l'aérodrome d'Albertville

Sophie BRIERE St Jean de la Porte,
Chemin du Bassin Le 05/11/2025
73250 ST JEAN DE LA PORTE

OBJET : PLU Agrandissement de l'aéroport

Mairie de TOURNON
73460 TOURNON

A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice

Madame,

Je tenais à vous faire part de mon indignation quand à l'agrandissement de l'aéroport de TOURNON.

Nous mesurons déjà aujourd'hui les nuisances sonores des ballets incessants d'hélicoptères au dessus de nos têtes, dans nos jardins.

Le bruit infernal d'un hélicoptère ajouté à la pollution atmosphérique vont faire de cette vallée un lieu où il ne fait plus bon vivre. Et pourquoi ?

En aucun cas je ne mets en cause les déplacements d'hélicoptères sanitaires. Ils ont toujours existé et sont indispensables. Mais il est inadmissible qu'une vallée entière souffre du bruit et de la pollution occasionnés par un tout petit nombre de personnes et ce pour leur bon plaisir.

Nous ne sommes plus au temps des seigneurs ! Quelle honte de venir skier en hélicoptère ! Cela va à l'encontre de tous les efforts que nous faisons, chacun de nous, pour protéger notre environnement.

A cela va s'ajouter des va et vient de plus en plus nombreux liés à l'apprentissage du vol...

Je fais appel à votre compréhension et vous remercie de prendre en compte le profond désarroi de beaucoup d'habitants de la Combe de Savoie qui sont de plus en plus nombreux à s'indigner.

Cordialement,

Sophie BRIERE

Mairie de Tournon (Savoie)

De: François Labourdette <labourdette.f@gmail.com>
Envoyé: samedi 22 novembre 2025 09:10
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Projet d'agrandissement de l'aérodrome de Tournon
Pièces jointes: Courrier aeroport Albertville F.docx

François LABOURDETTE
Les Grangettes
73250 ST JEAN DE LA PORTE

St Jean de la Porte,
Le 05/11/2025

OBJET : PLU Agrandissement de l'aérodrome

Mairie de TOURNON
73460 TOURNON

A l'attention de Mme la Commissaire enquêtrice

Madame,

Je prends connaissance du projet d'agrandissement de l'aérodrome d'Albertville-Tournon.

Les nuisances déjà quotidiennes vont être multiplier par 4 !!!

Avec de tels projets, notre belle vallée sera demain le ballet d'un va-et-vient incessant d'hélicoptères.

Je tenais à vous part part de ma profonde inquiétude.

Ma mobilisation sera permanante jusqu'à l'abolition de ce projet.

Cordialement,

François LABOURDETTE

Mairie de Tournon (Savoie)

De: johann louchet <johann.louchet@gmail.com>
Envoyé: dimanche 23 novembre 2025 15:29
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: enquête publique modification plu de l'aérodrome

Je vous informe que j'ai été témoins de deux catastrophes qui ont été évitées de peu.

Cet été un gros avion militaire genre "airbus a400" est passée à très basse altitude au dessus des champs et pâtures tentant de se poser sur la piste d'atterrissement de Tournon, les bêtes (chevaux et vaches) présentent autour du terrain ont été affolées (courses et ruades) par son arrivée et le bruit "énorme des hélices".

En novembre, un jet a tenté un atterrissage sur la piste de Tournon, étant très basse altitude mais trop rapide le terrain lui est apparu trop court le pilote a remis les gaz au dessus de la route en bout de piste frôlant le bâtiment des péages de l'autoroute de Saint Hélène sur Isère dans un hurlement des tuyères.

Très régulièrement, des hélicoptères décollent et font du sur place à quelques dizaines de mètres au dessus du sol pendant un temps assez long, volant au dessus des arbres le bruit puissant arrive jusque chez moi au plan du Carroz à Notre Dame des Millières (1km).

Présent depuis le début des années 80 au village, je constate que maintenant l'aérodrome fait beaucoup de bruit et les moments paisibles au jardin ou sur la terrasse sont devenus presque inexistant en journée.

Mairie de Tournon (Savoie)

De: alain buffet <al1.buffet@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 24 novembre 2025 15:06
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: En quête publique - PLU - Aérodrome

Madame l'enquêtrice,

Je ne sais si l'articulation et la forme de mon propos pourront nourrir votre réflexion et votre avis.

Voici posé dans le texte suivant des questions, des réflexions, des agacements, des incompréhensions.

Tout d'abord, il existe une confusion, un amalgame judicieusement entretenu entre l'aérodrome, son classement, son activité de transport, loisir tourisme, base associative d'entretien de maintenance et de formation des pilotes d'avions et l'entreprise industrielle SAF qui utilise tout le site comme une plateforme industrielle et envisage de multiplier et d'augmenter son activité dans l'enceinte de l'aérodrome.

Il est à noter qu'un audit demandé à M. Thévenon par Arlysère lors de sa prise de fonction en délégation de service public, pour prendre la gestion du lieu, mettait à l'index des manquements sécuritaires et d'exploitation pour cet aérodrome .

Alors que le Saf, aidé dans son installation par la communauté de commune Alysère, envisage de modifier le PLU afin d'organiser ses activités, de se mettre aux normes et d'augmenter le trafic de ses activités d'hélicoptères (maintenance, formation), l'aérodrome qu'il utilise comme plateforme industrielle n'est pas aux normes pour ces activités « portuaires » d'approvisionnement et de gestion du trafic des Avions.

Pour exemple :

- Fermeture complète de l'enceinte de l'aérodrome.
- Certains avions type PC10 utilisent une piste plus courte de quelques mètres selon les caractéristiques du constructeur.

Piste d'envol trop courte de quelques mètres et débouchant sur une départementale.

- Pas de vrai suivi ni notification du trafic au sol (WE)

L'installation de ce bâtiment proche d'une zone déclarée humide (bois des Cullates), cette construction « rehaussée » en pleine zone inondable, les aspects techniques concernant le traitement des eaux usées et des fuites potentielles de fluide, dans la nappe phréatique, « l'idée de faire travailler à l'étage des administratifs et des pilotes en formation, alors qu'au rez-de-chaussée du bâtiment, tournent des hélicoptère en maintenance sur désormais 15 plots... Et s'il sortent il y aura des arbres, pour couper le bruit... » Verbatim issus de la présentation publique du projet de Bâtiment, un discours farfelu irresponsable, off-shore

« Il en va de la survie de la Vallée »

A l'actif de son activité le Saf défend une activité économique et d'emploi sur le bassin, une activité de pointe, soutenue par Thales, des fonds de pension, la région et son fond souverain, le crédit agricole, bref un dossier sous le regard bienveillant de bonnes fées. Le tableau est moins outillant lorsque l'on considère la communication et les infos du groupe, du gestionnaire du site et de nos élus.

Secours en montagnes, des centaines d'emplois, une diminution de l'activité, un aérodrome silencieux... tant de mots et dont certains deviennent vilains ; démagogie bienséante et condescendance polie, que l'on aurait du mal à tenir pour convaincre un enfant.

En rapport à ces annonces, je pense à tous les efforts fait par la communauté de commune dans l'implantation d'un espace Valérien, sur nos coteaux, ouvert au tourisme, voies vertes, cœur de Savoie, à la biodiversité, à l'agriculture et l'élevage en régime de moyenne montagne.. Une économie certes moins démonstrative, mais qui fixe un tissus économique tout aussi important et en pleine expansion (locations touristiques, parc de loisirs, zones protégées de montagne et parcs naturels)

Le bruit

Retrouver le calme et la sérénité dans la Haute Combe de Savoie

De nombreux rapports et thèses parlent de l'impact des bruits et de leurs complexité a être contenu en montagne.

Il serait bon avant d'accorder cette modification du PLU de se pencher véritablement sur la question du bruit.

L'implantation de cette industrie au cœur de la vallée pose vraiment un problème. De fortes pénalités acoustiques nuisent déjà au bien-être des humains et des animaux exposés. Les plaintes et le mécontentement des riverains font que certains survols techniques sont maintenant délocalisés sur d'autre territoires. L'empreinte acoustique d'une vallée est particulière, faite de résonance, de réverbération. Les conditions aérologiques sont aussi très particulières en vallée. Le son provoqué par un hélicoptère comprend deux composantes, le bruit de la turbine du moteur, que l'on peut quantifier et mesurer et le bruit mécanique issu de l'empreinte et de la pression des pales dans l'air pour créer la portance de l'engin. Contrairement à un avion sans moteur et à faible altitude un hélicoptère tombe comme une pierre. Le bruit et l'empreinte sonore de l'onde de choc issue de la pression mécanique est plus difficilement quantifiable... elle se déplace, se propage dans les couches d'air, le son se diffracte et se réfracte au gré des couches d'air qui montent le long des flancs de nos montagnes et de leurs anfractuosité...

Une véritable étude d'impact sonore, sérieuse et tenant compte des spécificités d'une implantation dans une vallée en montagne doit être envisagée ainsi qu'une reconsideration du Plan d'Exposition au Bruit, pour le bassin, avant toute modification du PLU.

J'ai pris parti de me donner un temps limite pour écrire ces mots. J'aurai bien sur encore pleins de points à aborder, des questions à vous poser. Je sais que votre avis n'aura pas d'obligation mais qu'il peut cependant contribuer à réfléchir apaiser, construire à un débat sur les choix possibles.

J'attendrai donc vos avis. Merci d'avoir pris temps à ma lecture.

Alain Buffet

06 30 85 63 99

28, route de l'Ancienne Ecole

73460 Notre Dame des Millières

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Bernard Fabre <b.fabre@hotmail.com>
Envoyé: lundi 24 novembre 2025 12:12
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Cc: acndaa@gmail.com; mairie@notredamedesmillieres-savoie.com
Objet: Enquête PLU Tournon
Pièces jointes: Enquête Aérodrome_Fabre.pdf

Bonjour,

Vous trouverez ci-attaché notre lettre concernant l'enquête publique pour la modification du PLU de Tournon, destinée à la Commissaire Enquêtrice, avec une copie pour la mairie de Tournon. J'adresse également une copie à la mairie de Notre-Dame-des-Millières, ainsi qu'à l'association ACNDAA.

Merci de la prendre en considération.

Bien cordialement.

Bernard et Geneviève Fabre

FABRE - DÉGLISE-FAVRE
131 Route Napoléon
73460 Notre-Dame-des-Millières

Le 24 novembre 2025

Mme la Commissaire enquêtrice
92 Montée de la Mairie
73200 TOURNON

Objet : Enquête publique concernant la modification du PLU de Tournon
Nuisances de l'aérodrome d'Albertville

Madame,

Habitant Notre-Dame-des-Millières depuis toujours (maison familiale puis logement actuel construit en 1980), nous sommes situés exactement en face de la piste de l'aérodrome, et ainsi directement concernés par la modification du PLU de Tournon en tant que riverains très proches. Cette modification a pour finalité de construire un nouveau bâtiment à plusieurs étages, et de permettre le développement des activités de maintenance des hélicoptères et de l'école de pilotage. La situation actuelle, déjà largement insupportable comme nous allons le détailler, nous fait craindre le pire si ce projet est finalisé. De plus, la négation de toute règle de construction en zone inondable et le mépris de l'environnement, en particulier la pollution de l'air, nous font douter de la sincérité de nos élus.

Plusieurs raisons à cette modification soulèvent notre indignation; les trois principales étant:

- construction en zone inondable;
- nuisances sonores en forte augmentation;
- pollution de l'air croissante.

Zone inondable

La zone de l'aérodrome de Tournon est très proche du lit de l'Isère et est située à la convergence des ruisseaux descendant de l'Ebaudiaz et du Grand Arc. Ces ruisseaux débordent régulièrement, causant beaucoup de dégâts, et deviennent de plus en plus incontrôlables à cause du dérèglement climatique et des pluies torrentielles qui deviennent plus fréquentes. La montagne se dégrade de plus en plus et de grandes zones d'ardoise se trouvent lessivées et viennent causer des dégâts en plaine.

Une étude environnementale a été faite le 7 octobre 2024 dans le but de mesurer le taux d'humidité des sols et la biodiversité. Les résultats ne sont pas défavorables : cette modification « ne présente pas d'incidences notables probables sur les zones humides et la biodiversité ». Est-ce sérieux ? Peut-on se fier à ces résultats prudents, car l'automne est en règle générale une période sèche, à la suite de la période estivale durant laquelle les sols s'assèchent. Les inondations ont toujours lieu au printemps, entre avril et juin, période de fonte des neiges et de fortes pluies. Nous en avons été victimes à plusieurs reprises à Notre-Dame-des-Millières.

Sans parler du risque de rupture des digues de l'Isère toute proche, ou de la rupture d'un barrage en amont (il y en a trois).

Nuisances sonores

Nous constatons, depuis 2020 environ, une constante augmentation du trafic aérien sur cet aérodrome. Les nuisances sonores deviennent insupportables. Qu'en sera-t-il quand le nombre d'hélicoptères passera de 3 à 13 ? Ce ne sont pas les hélicoptères utilisés pour le secours en montagne qui sont une gène car, pour l'essentiel, ils ne sont pas basés ici mais à Courchevel. Le plus perturbant et difficile à supporter ce sont les activités de maintenance et de l'école de

pilotage. Pour la maintenance, les hélicoptères viennent en partie du sud-est de la France. Ces appareils sont en marche au sol et font des aller-retour à très basse altitude le long de la piste, ceci pendant des heures. Ces mouvements, qui ne sont pas pris en compte, résonnent entre les montagnes et le bruit est très amplifié. Il faudrait pouvoir se baser sur des mesures acoustiques, et considérer le temps de vol stationnaire autour de l'aérodrome pour évaluer ces nuisances.

Il est prévu, dans le dossier de la mairie concernant cette modification, une non-augmentation du trafic aérien, voire une diminution. Pourquoi dans ces conditions ne pas utiliser la surface existante en bâtiments, quitte à les rénover si besoin? Alors que le projet de construction présente un bâtiment à l'architecture totalement incompatible avec le site.

Pollution de l'air

On peut craindre, avec l'augmentation du trafic, que la pollution de l'air n'atteigne des niveaux qui viendraient impacter sérieusement la santé des riverains, dans ce milieu confiné entre deux montagnes. Il nous paraît nécessaire d'effectuer une étude pour mesurer le niveau actuel de pollution. Ceci nous permettrait d'anticiper les risques à venir.

La Haute Combe de Savoie est une région très touristique et tous les villages de la zone sont impactés par ces nuisances, principalement dues aux hélicoptères en maintenance, et aux cours de pilotage. On constate qu'il y a de plus en plus de périodes à vitesse réduite sur l'autoroute voisine, car l'air pollué stagne dans la plaine et provoque des troubles sur la santé des riverains.

Cet aérodrome était à l'origine un lieu très convivial pour des vols de tourisme. Ayant mon brevet de pilote j'ai apprécié de pouvoir venir voler et participer aux activités locales. Maintenant ces distractions deviennent plus difficiles. Accéder simplement à l'aérodrome devient plus compliqué. De plus, l'activité des adeptes du para-pente, bien développée dans la Haute Combe de Savoie, tend à se réduire très sérieusement avec l'augmentation du trafic des hélicoptères, à cause de la dangerosité de la zone.

On peut noter également, pendant la période hivernale, que le trafic ne s'arrête pas les week-ends. On peut assister au transfert en station des gens les plus fortunés qui arrivent en jet privé.

Nous pouvons craindre que les JO de 2030 multiplient encore cette activité, alors que seule une épreuve devrait se dérouler en Tarentaise. Les jeux de 1992 étaient beaucoup plus respectueux de l'environnement.

Il nous paraît absurde de continuer à soutenir ce projet de base d'hélicoptère, destiné à la maintenance et à la formation de pilotes. Ces deux activités peuvent très bien se pratiquer dans des zones moins sensibles que l'environnement montagneux qui est le nôtre, d'autant que les risques d'accident sont élevés. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de disposer d'un aérodrome pour faire décoller des hélicoptères.

L'impact de la décision de la modification du PLU de Tournon va donc bien au-delà du village et de ses intérêts économiques, certes compréhensibles. Pour ce qui est de la parcelle de l'aérodrome, il nous semble ainsi impératif de laisser le PLU de Tournon en l'état, pour le bien de toute la Combe de Savoie.

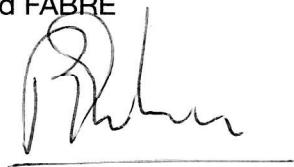
Nous saluons la décision du Conseil Municipal de Notre-Dame-des-Millières, qui, dans sa délibération du 28 mai 2025, « émet un avis défavorable sur la modification du PLU de la commune de Tournon ».

En espérant que nos remarques seront prises en considération, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

Geneviève DÉGLISE-FAVRE
Ép. FABRE



Bernard FABRE



Copies : - Mairie de Tournon

- Association Contre les Nuisances et le Développement de l'Aérodrome d'Albertville
- Mairie de Notre-Dame-des-Millières

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Thierry Morlet (ANCOE) <thierry.morlet@ancoe.fr>
Envoyé: lundi 24 novembre 2025 11:27
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Courrier à Madame la Commissaire enquêtrice
Pièces jointes: Réponse ThM à l'enquête publique PLU TOURNON.pdf

Madame Le Maire,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du PLU sur votre Commune de Tournon (Savoie), veuillez trouver en pièce jointe un document de réponse et de réflexion. Merci par avance de le mettre à disposition de Madame la Commissaire Enquêtrice.
Cordialement

Thierry MORLET



Thierry MORLET
Consultant Associé, Eur.Erg.®
06 08 64 13 40

*Pour voir le monde, autrement
et vous accompagner dans vos projets
www.ancoe.fr*

ancoe
analyse et conseil en ergonomie
facteur humain



REPONSE A L'ENQUETE PUBLIQUE – MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU TOURNON – COMMUNE DE SAVOIE

Thierry MORLET

Expert en Ergonomie et Facteurs Organisationnel et Humain
Habitant de ND des Millières depuis le 4/11/1996 (bientôt 30 ans)

NOTRE DAME DES MILLIERES, le 24 Novembre 2025

REMARQUES CONCERNANT L'ANALYSE DU DOSSIER DE CONSULTATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLU

NOTE EXPLICATIVE

1.3 Situation actuelle

Depuis le contrôle CHEA et les différents rapports il a été constaté notamment la nécessité de prendre en compte des nuisances sonores : travail en étroite collaboration avec les services d'État. A ma connaissance aucune action n'a été engagée.

1.4 Le SAF

Si on se réfère au point 1.4, qui présente le SAF, on comprend que l'entreprise a travaillé et fait travaillé son personnel sur LFKA dans des conditions de travail physique et mentale dégradées depuis de nombreuses années (responsabilité de l'employeur déclarée dans le Code du Travail). Les problèmes de conditions de travail évoqués ne concernent que les déplacements entre sites. Qu'en est-il des conditions de travail des opérateurs de maintenance ?

Une délocalisation hors du périmètre actuel n'est pas envisageable, la proximité immédiate de la piste étant indispensable au bon fonctionnement du SAF. On peut s'étonner de ce constat. En quoi est-il nécessaire de rapprocher l'école de formation de la piste ? Pourquoi rapprocher les bâtiments administratifs à l'heure du télétravail et de la dématérialisation des processus ? Ces arguments cachent la finalité du projet : augmenter les plots de maintenance, donc l'activité, donc le bruit. Et puisqu'on parle de bruit, rapprocher de la piste l'école de formation et les locaux administratifs, ce serait les exposer au bruit de l'aérodrome.

1.5 Les Objectifs

Il est important de souligner que cette restructuration n'a pas pour vocation d'accroître l'activité ou le trafic aérien, seulement une mise aux normes et en sécurité des bâtiments existants et une optimisation de leur fonctionnement.

Le SAF a établi un atelier de maintenance pour soutenir ses opérations internes et celles de clients externes, en 1990. En 2012, X-Aéro training academy a été créé à Tournon, doté de deux simulateurs de vols pour former les pilotes aux opérations complexes en hélicoptère. Pour rester compétitif, le Service aérien français (Saf) veut augmenter l'offre de formation de sa "Training academy", en ciblant les pilotes des hélicoptères EC 145 (10 millions d'euros d'investissement). La Région va aider l'entreprise dans cette démarche.

En 2019, le SAF, à la recherche de croissance externe, a racheté le Groupe Azur Hélicoptère, basé à Cannes, et ses filiales Helicopter Maintenance Center en particulier. Il est annoncé qu'une antenne de l'école Azur pourrait ouvrir sur LFKA (augmentation d'activité en vue).

11 mai 2023, ouverture à Toulouse d'une base de maintenance sur l'Aéroport Toulouse Blagnac appartenant à SAF Industries.

Comment peut-on croire que la restructuration qui inclue une augmentation du nombre de plots de maintenance ne va pas occasionner d'augmentation du trafic ? Les apports financiers conséquents et annoncés par voie de presse ne pourront rester sans retour d'investissement (fonds de pension au capital de l'entreprise).

Par ailleurs, le trafic aérien extérieur c'est-à-dire celui généré par des usagers non basés sur la plateforme ne peut être pleinement maîtrisé. Une éventuelle augmentation de ce trafic ne serait être interprétée comme une conséquence directe de la restructuration objet de la présente procédure. Une augmentation du trafic aérien pourrait tout autant intervenir sans cette restructuration. Que vient faire ce paragraphe dans la notice ? Le trafic aérien extérieur ne posait pas de problème jusqu'en 2019. C'est bien l'activité industrielle actuelle du SAF qui pose problème. Ces propos montrent qu'une augmentation du trafic aérien est bien possiblement prévue en dehors du SAF et donc que LFKA devienne un aérodrome de plus en plus touristique. Avancer cet argument est inutile puisqu'un gestionnaire est présent et qu'il doit objectivement comptabiliser le trafic. Ou alors l'objectivité n'est pas possible et le SAF prépare déjà un argumentaire défensif ?

Concernant le souhait de la Communauté *de regrouper les fonctions et les usages pour réduire les nuisances sonores*, il est difficilement compréhensible qu'un regroupement entraîne une baisse des nuisances, au pire elle ne peut que les contenir à leur niveau actuel déjà intolérable.

NOTICE DE PRESENTATION – MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU

1.1 OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE « AU » STRICTE

Il apparaît, sans le dire, de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement vers la station d'épuration intercommunale. Quel coût pour ces travaux ? Qui les financera ? Il semblerait qu'une provision de 4 millions d'euros ait été actée par Arlysère (je ne sais pas à quelle date, mais visiblement le projet était déjà dans les réflexions de l'intercommunalité et du SAF, bien avant la demande de modification du PLU).

1-3 CREATION D'UNE OAP N°5 : L'AERODROME D'ALBERTVILLE

Il est dit « *Les projets ne devront pas présenter de sous-sol et présenter un premier plancher (habitable ou fonctionnel) calé au-dessus de la cote indiquée en trait plein sur la carte des cotes d'inondation pour être considéré comme « hors d'eau ».* Comment l'activité de maintenance d'hélicoptères peut être réalisée au-dessus de la côte d'inondation, du moment que cette activité restera au sol et non sur un premier plancher fonctionnel ? On ne peut exclure le risque que les digues de l'Isère et tout autre relèvement ne cèdent, comme cela est déjà arrivé ces dernières années ?

Concernant les orientations retenues, en quoi servent-elles la prise en compte des nuisances sonores ? Dans ce paragraphe, on ne parle principalement que de l'inondabilité du site. Où est le lien entre l'inondabilité et les nuisances sonores ?

LE DICRIM (Document d'information sur les risques majeurs) disponible sur le site georisque.gouv.fr pour la commune de Tournon date de 2008. Il devrait être mis à jour tous les 5 ans. Pourquoi ce document disponible également sur le site de la Mairie de Tournon (daté de 2008) n'est pas mis à jour ?

5 inondations sont pourtant répertoriées sur le portail Géorisques, le problème est donc déjà identifié et sérieux. Rien que depuis 2008, 3 inondations ont eu lieu.

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2519692A	Inondations Remontée Nappe	11/11/2023	16/07/2025
INTE1517820A	Inondations et/ou Coulées de Boue	30/04/2015	26/07/2015
IOCE1206485A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/12/2011	07/03/2012
INTE9000196A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/02/1990	24/05/1990
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Sur la commune limitrophe de l'aérodrome Tournon, au niveau de Notre-Dame-des-Millières, le site Géorisques recense 4 inondations depuis 1982, dont une, directement au droit de l'aérodrome, qui a entraîné des travaux de correction de 1,5 million d'€ (Torrent de la Combaz). Chaque année le SISARC consacre 360 000 € à l'entretien des ouvrages de protection de Notre-Dame des Millières, sans compter les opérations réalisées par l'État et le RTM. C'est dire si la menace est permanente. Comment sérieusement peut-on imaginer un hors d'eau alors que la prochain chantier de « déperchement » ne concerne « que » le Torrent de l'Hermettaz. Le Ruisseau de Fontaine Claire qui concerne directement l'aérodrome reste pour le moment perché...

EXPOSE

Dans l'exposé, au chapitre 2.2 Prise en compte des risques, il est dit qu'il n'y a pas de risques technologiques recensés sur la commune. Pourtant dans le DICRIM 2008, ce risque est évoqué du fait de la proximité d'un site SEVESO à Frontenex.

Au point 2.2.4 le risque inondation est présenté. Pourquoi ces éléments ne sont pas aussi détaillé et repris dans le DCRIM de TOURNON ? La source étant une étude de 2024, pourquoi le DCRIM n'est pas mis à jour ? Cela relève d'un manque d'information et de transparence vis-à-vis de la population. Ou alors d'étude de risque présente dans l'exposé n'est pas objective ?

PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

On peut s'étonner que le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) décidé et mis en place en mars 2022 pour une durée de 6 ans ne soit pas pris en compte. On peut comprendre cette absence, puisque le projet de modification du PLU va à l'encontre des volontés du PCAET. Je tiens à votre disposition l'analyse qui a été faite sur les contradictions entre le projet de modification du PLU et le PCAET.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le résumé, il est précisé que « *le dispositif d'EE devrait être plutôt considéré comme une auto-soumissions puisqu'aucune véritable pré évaluation environnementale explicite n'a été effectuée en préalable à ce choix de dispositif.* »

Faut-il comprendre qu'en l'absence d'un diagnostic initial, l'EE ne cherche qu'à évaluer les incidences du projet et non les conséquences par rapport à la situation actuelle ?

Il est également évoqué que « *L'artificialisation de surfaces ouvertes a et va, toutefois, réduire le puits de carbone de ces occupations au sol, c'est-à-dire leurs réservoirs de Carbone « sol » et « biomasse »* ». Donc le projet ne sera pas sans conséquence sur l'environnement ?

AVIS DELIBERE DE LA MRAE

L'Avis expose clairement l'insuffisance de l'EE : état initial incomplet, thématiques oubliées (comme les nuisances sonores). Il est dit clairement que l'EE vise à minimiser les incidences du projet et de la modification du PLU. Ce document justifie à mes yeux l'arrêt d'un projet qui ne dit pas clairement ce qui va être fait et reste constamment au niveau des intentions.

SAF_Projet nouvelle infrastructure aérodrome de Tournon

Il est dit à la diapositive n°6 : « *L'activité de maintenance industrielle à Albertville ne se développera pas : l'ouverture d'une base secondaire à Toulouse en 2023, et d'une nouvelle base secondaire à Lille en septembre 2024 permettent de répondre aux besoins des régions concernées . A noter que la maintenance industrielle est une activité très faible en termes de mouvements aériens (en moyenne 2 mouvements par mois et par plot de maintenance)* ».

Le nombre de mouvements n'est pas le bon critère si l'on parle de nuisances sonores. C'est la durée des vols sur place ou autour de l'aérodrome qui créent la nuisance. Avec l'augmentation des plots il y aura augmentation de la présence d'hélicoptères, donc de mouvements et donc des durées de vols stationnaires ou autour de LFKA.

Comment comprendre économiquement que les investissements du SAF sur ce projet n'entraîneront pas d'augmentation de l'activité de maintenance, ne serait-ce que pour financer le projet. Qui peut croire dans un investissement à perte ?

Toute entreprise quitterait LFKA compte tenu des constats sur les installations, sur les risques environnementaux, sanitaires, économiques... dont font part les différents acteurs dans les documents de la consultation. Puisqu'il existe des bases plus modernes à Toulouse ou à Lille, pourquoi ne pas développer ses sites plus adaptés et dans des environnements industriels dédiés à l'activité aéronautique ?

UNE QUESTION D'ASSURANCE QUI N'EST PAS EVOQUEE DANS LE DOSSIER

Dans le Dauphiné Libéré du 4 février 2025, un article de Laurence Veuillen, intitulé « Ces collectivités qui ne sont pas assurées pour les catastrophes, évoque une problématique assurancielle :

(...) Un peu plus bas dans la vallée, le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (Sisarc) n'a plus d'assurance responsabilité civile depuis 2022 pour ses 85 km de digues. Ses agents et ses véhicules sont, eux, bien assurés. « Le problème est global, commente François Rieu, le président. Les assureurs refusent d'assurer les collectivités en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi). On est rangé dans le même panier que les collectivités qui ont été victimes des émeutes après la mort de Nahel en juin 2023 ou d'inondations dans le Nord. »

Résultat, le Sisarc s'auto-assure et en cas d'inondations avec des conséquences sur une entreprise, par exemple, ce serait aux contribuables de payer via la taxe Gemapi. Dans ce contexte, pour François Rieu, il faut « prendre le moins de risque possible, faire des travaux d'entretien. On se dit que s'il devait survenir un problème, on pourrait au moins prouver qu'on a fait tout ce qu'il fallait. » Reste qu'en matière de rivières aussi, il est totalement impossible de prévenir tous les risques.

En consultant le PPRI, on se rend compte que la Commune de Tournon et Arlysère projettent de restructurer l'aérodrome et de construire de nouvelles infrastructures sur des terrains parfaitement identifiés comme des zones sujettes à des risques naturels.

Le risque naturel majeur qui guette la zone est l'inondation. Trois types d'inondations pourraient concerner l'aérodrome et/ou se combiner :

- la remontée de nappe suite à de longues périodes pluvieuses
- l'inondation par débordement des digues
- l'inondation par rupture des digues.

La probabilité de ce type d'évènement est croissante en raison du réchauffement climatique. En novembre 2023, la crue a été la plus importante observée à la hauteur de ND des Millières depuis 70 ans. Or, ce phénomène risque de devenir récurrent en raison de l'augmentation de la probabilité de fortes pluies en automne, hiver et printemps sur des manteaux neigeux importants en altitude. L'eau de pluie ajoutée à l'eau de fonte provoquera des crues inévitablement spectaculaires.

Pour information ou mémoire, des points de faiblesses à la limite de la rupture de digue, ont été identifiés lors de la crue de novembre 2023.

On comprend donc que Tournon et Arlysère faisant fi du PPRI augmentent les enjeux (c'est-à-dire les constructions voire les vies humaines) sur la zone de l'aérodrome sans aucunement tenter de les diminuer (ce qui reviendrait à faire marche arrière toute...). Dans ce cadre, la phrase de François Rieu citée dans le Dauphiné Libéré sonne étrangement : « On se dit que s'il devait survenir un problème, on pourrait au moins prouver qu'on a fait tout ce qu'il

fallait. » Le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (Sisarc) peut être mais les autres ?

A la lecture de l'article du Dauphiné Libéré, on a la réponse. La logique de cette politique d'aménagement est la mutualisation. Si jamais, l'Isère déborde ou si la digue cède, si jamais les locaux de la SAF sont inondés, ce sera aux contribuables de payer par l'intermédiaire du GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) dont le dernier bulletin municipal de Notre-Dame des Millières précisait que « le produit ne pourra que croître dans les prochaines années ».

En d'autres termes, comme si souvent, privatisation des bénéfices (pour la SAF et pour qui d'autres ?) et mutualisation des dépenses (investissements des collectivités territoriales et couverture des risques par l'impôt). Pour être plus direct, ceux qui subissent quotidiennement les nuisances de l'aérodrome paieront pour qu'elles reprennent !

Si une mutualisation de la prévention des risques par l'impôt est indiscutablement nécessaire, pourquoi donc des milliers de citoyens directement impactés par les nuisances exponentielles de l'aérodrome devraient-ils être « solidaires » malgré eux d'un aménagement, d'une activité économique et de décisions politiques dont ils ne veulent pas.

CE QUE JE COMPRENDS DE L'AVIS de l'UFCNA

Les observations de l'UFCNA sur la modification du PLU de Tournon relative à l'aérodrome d'Albertville (lors de la pré-enquête publique) évoquent de façon détaillée et documentée un certain nombre de points dont :

- La stratégie du fait accompli : installation d'une activité d'hélicoptères,
- Un contournement manifeste des procédures environnementales,
 - o Remblais déversé sur une zone située à proximité de l'aérodrome, en plus d'un déboisement opéré, sans étude préalable ni évaluation environnementale. Cette destruction a, de fait, éliminé un obstacle écologique majeur à l'extension future de l'aérodrome...
 - o Ces méthodes piétinent les principes du droit environnemental (principe de précaution, prévention des atteintes à l'environnement, protection des zones humides) et témoignent d'une volonté consciente d'échapper aux obligations légales, par une politique des petits pas.
- La manipulation des procédures d'urbanisme

Nous portons à votre connaissance les conclusions du rapport qui datent d'Avril 2025. Aujourd'hui la décision de mettre en place une CCE a été prise par la préfecture.

Conclusion

La stratégie suivie par la collectivité — accueil d'une activité intensive sans étude préalable, destruction illégale d'une zone humide, utilisation abusive de la procédure de modification du PLU, renoncement délibéré à la création d'une CCE — constitue une violation grave des principes de droit, de démocratie, et de protection de la population et de l'environnement.

L'UFCNA considère qu'il convient de :

- conclure défavorablement la consultation en cours ;
- suspendre immédiatement la procédure de modification ;
- réaliser une évaluation environnementale complète et une étude d'impact, sur la base d'un projet authentique et sincère concernant l'évolution de l'aérodrome ; puis passer par une procédure de révision du PLU ;
- interroger, sans a priori, la pérennité de la présence de la SAF ou activités équivalentes sur l'aérodrome d'Albertville ;
- créer une Commission Consultative de l'Environnement pour restaurer la transparence et le dialogue avec la population et permettre enfin la maîtrise effective des nuisances générées par l'aérodrome.

Le 29 04 2025

La Présidente de l'UFCNA
Chantal Beer-Demander



LE PEB, une actualisation nécessaire avant de s'attaquer au PLU ?

En 2011, une enquête publique a eu lieu dans le cadre du projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome d'Albertville. Il est intéressant de relire les conclusions du rapport de l'enquêteur (Jean-Claude GLEVAREC), en juillet 2011.

Au paragraphe 4.2 : « *La mobilisation du public a été faible avec aucune intervention orale ou écrite, à l'exception de celles des élus de la commune de Frontenex et du maire de Sainte-Hélène sur Isère sur le registre déposé dans sa mairie. J'attribue cette faible mobilisation à une information assez limitée du public, à la nature technique du dossier, à l'impact limité du PEB, ainsi sans doute qu'à l'ancienneté de cette installation. Compte tenu de l'emplacement de l'aérodrome peu de personnes sont en fait concernées par les courbes A, B et C..., à fortes contraintes. Par contre la courbe D impacte plusieurs secteurs urbanisés sur ND des Millières et surtout sur Frontenex* ».

Quatorze ans après, le PEB n'a pas été réévalué. Pourquoi ? Depuis 2020, le bruit a évolué : les hélicoptères sont de plus en plus présents, l'activité industrielle et commerciale du SAF a fortement augmenté.

N'est-il pas plus urgent de réévaluer le PEB avant de modifier le PLU ?

Un extrait du **Guide d'information relatif à l'exploitation des aérodromes publics d'aviation générale**, explique clairement l'intérêt d'un PEB à jour :

« *La décision d'établir ou de réviser un plan d'exposition au bruit est prise par le préfet. Lorsqu'elle existe, la commission consultative de l'environnement, examine tous les cinq ans au moins la pertinence des prévisions ayant servi à l'établissement du plan au regard de l'activité aérienne constatée : elle peut proposer au préfet la mise en révision du PEB.*

Le PEB est un outil de gestion sur le long terme pour la collectivité qui souhaite construire un lotissement autour de l'aérodrome. Elle choisit un site en accord avec les prescriptions du PEB et ainsi le site est protégé d'éventuelles augmentations de trafic ou de nouvelles installations sur l'aérodrome concerné. »

MODIFIER LE PLU POUR UN PROJET INDUSTRIEL QUI AURA QUELLES CONSEQUENCES POUR ARLYSERE ?

La mutation du « petit aérodrome d'Albertville » en aérodrome hébergeant une activité industrielle et commerciale portée principalement par le SAF interroge sur la capacité d'Arlysère sur plusieurs aspects :

- Aspect financier : il faut assurer le fonctionnement de la plateforme, mais :
 - o La plateforme n'est toujours pas aux normes. Tous les travaux évoqués dans l'audit de GEMILIS n'ont pas été réalisés. Les bilans d'exploitation rappellent les travaux à réaliser.
 - o Quel sera le coût d'une totale mise en conformité ? L'activité de l'aérodrome est déjà déficitaire.
 - o Quelles sont les servitudes, quel est le budget de fonctionnement à prévoir ?
 - o Qu'est-ce que cela rapport à Arlysère ?
- Aspect juridique :
 - o Quelles sont les responsabilités d'Arlysère dans l'exploitation de la plateforme ?
 - o Que se passera-t-il en cas d'accident ?
- Aspect environnemental : compte tenu de la gêne pour les riverains, pourquoi dépenser de l'argent public pour permettre à une entreprise (soumise aux pressions des fonds de pension) de gagner de l'argent ?

EN CONCLUSION

En 2011, une enquête publique a eu lieu dans le cadre du projet de plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome d'Albertville. Une consultation qui avait peu mobilisé la population étant donné d'une gêne mineure ressentie par les habitants. Il est dommage que ce PEB n'ai pas fait l'objet d'une réactualisation.

Je m'oppose, pour toutes les raisons évoquées précédemment, au projet de modification du PLU, qui génère trop de risques à tout point de vue : environnemental, économique (attractivité et tourisme du territoire), sanitaire. Il est dommage de constater le manque de transparence, de consultation, comme un sentiment que tout s'est bouclé en coulisse. On a agité le chiffon rouge des mouvements pour ne pas voir l'évolution et l'emprise du SAF sur l'aérodrome pour une activité industrielle et commerciale qui crée de la nuisance sonore. J'habite ND des Millières depuis 1996, j'ai toujours vécu en pleine harmonie avec l'aérodrome de loisirs. Depuis 2019, c'est bien l'activité du SAF qui pose problème. Arlysère fait des promesses qu'elle ne tient pas depuis plusieurs années (comme l'analyse de bruit). L'idée d'un référendum dans les communes concernées aurait été un moyen de comprendre pourquoi les habitants du bassin ne veulent pas de l'activité de maintenance. Les habitants ne sont pas contre l'utilité des hélicoptères en termes de secours, comme on se plaît à le dire. Il n'y a pas d'activité de secours sur LFKA. La maintenance peut se faire ailleurs sur des sites plus appropriés (techniquement et structurellement), pas dans un bassin où la réverbération des pâles d'hélicoptères est une agression quotidienne.

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Pieds Tendres <lespiedstendres73@gmail.com>
Envoyé: lundi 24 novembre 2025 19:10
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Cc: acndaa@gmail.com
Objet: Contribution à l'enquête publique relative à la modification du PLU de la commune de Tournon (Aérodrome)

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le club de parapente **Les Pieds Tendres**, basé à Chamoux-sur-Gelon, souhaite apporter sa contribution dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Tournon et au projet de nouvelle infrastructure sur l'aérodrome visant au développement d'une plateforme d'entretien et d'entraînement pour hélicoptères.

Si nous reconnaissions pleinement l'utilité des hélicoptères de secours en montagne, nous avons constaté, au cours des cinq dernières années, une augmentation très significative du nombre de vols d'hélicoptère. Cette hausse concerne non seulement les abords de l'aérodrome d'Albertville, mais également l'ensemble de la Combe de Savoie, à proximité directe de nos zones habituelles de pratique. Il apparaît en particulier que certaines activités d'entraînement tendent à se délocaliser vers les communes voisines afin de réduire les nuisances sonores aux abords de l'aérodrome. Plusieurs membres de notre club ont été croisés en vol par des hélicoptères à quelques centaines de mètres seulement.

Or, les règles de sécurité en vol libre imposent de maintenir une distance minimale de 500 mètres avec les hélicoptères, en raison des turbulences de sillage susceptibles de persister plusieurs minutes après leur passage et présentant un risque avéré pour nos aéronefs. Si cette règle peut naturellement être respectée lors des missions de secours, il nous semble indispensable d'être associés aux consultations relatives à un projet dépassant largement l'activité de secours et qui, tout en affirmant ne pas accroître le trafic futur d'hélicoptères, prévoit une infrastructure au sol dont la capacité serait multipliée par quatre.

Nous espérons que notre contribution permettra d'élargir le débat sur un projet qui, de toute évidence, dépasse le seul territoire de la commune de Tournon, et concerne l'ensemble des usagers de l'espace aérien en Combe de Savoie.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous adresser un accusé de réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le bureau du club de parapente **Les Pieds Tendres**

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Marius MESTRALLET <marius.mestrallet@orange.fr>
Envoyé: mardi 25 novembre 2025 18:39
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Modification PLU aérodrome d'Albertville

Bonjour,

Nous tenons, mon épouse et moi, à vous faire part de notre opposition à la modification du PLU de l'aérodrome d'Albertville qui vise à augmenter les infrastructures de l'aérodrome et le nombre d'hélicoptères sur site.

Les nuisances sonores sont déjà importantes et nous craignons beaucoup leur augmentation.

Merci de bien vouloir transmettre ce mail à Mme la commissaire enquêtrice.

Mme et Mr Mestrallet Marie Jo et Marius.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Mailley da Silva gomes <braisazmdsg@gmail.com>
Envoyé: mercredi 26 novembre 2025 08:10
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: extension de l'aérodrome d'Albertville
Pièces jointes: courrier mairie.docx

Bonjour,

Je joins à ce mail, un courrier afin de **Contribution à l'enquête publique sur le projet d'extension de l'aérodrome d'Albertville.**

Mailley
Présidente des indiens de Montlamb'air

À l'attention du Commissaire Enquêteur

Enquête publique relative au projet d'extension de l'aérodrome d'Albertville

Mairie de Tournon – 73460 Tournon

Saint-Jean-de-la-Porte, le 04/11/2025

Objet : Contribution à l'enquête publique sur le projet d'extension de l'aérodrome d'Albertville

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité de Présidente du club de parapente *Les Indiens de Montlamb'air*, basé à Saint-Jean-de-la-Porte, je souhaite apporter la contribution de notre association dans le cadre de l'enquête publique relative à l'extension de l'aérodrome d'Albertville.

Notre club, fort de 200 licenciés pratique le vol libre depuis de nombreuses années sur les sites emblématiques de la Combe de Savoie. Ces espaces constituent un patrimoine naturel exceptionnel et un lieu d'activité sportive reconnu, apprécié tant par les pratiquants locaux que par les visiteurs venant de toute la région.

Si nous comprenons la volonté d'améliorer certaines infrastructures aéronautiques, nous tenons à exprimer nos **préoccupations quant aux impacts potentiels** de cette extension, notamment :

- **La cohabitation délicate entre les différentes pratiques aériennes**, le parapente étant particulièrement sensible à toute modification des zones de survol et de sécurité.
- **L'augmentation prévisible des nuisances sonores.**
- **Les conséquences environnementales** possibles sur la faune, la flore et les équilibres naturels déjà fragiles de la Combe de Savoie, et des différents Parcs

Nous espérons que ces éléments seront pris en compte dans l'analyse du projet et qu'un **dialogue constructif** pourra être engagé entre les différents acteurs concernés afin de trouver des **compromis équilibrés**, respectueux de l'environnement, des habitants et des usagers de l'espace aérien.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Da Silva Gomes Mailley

Présidente du club *Les Indiens de Montlamb'air*

Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie)

braisazm@outlook.fr / 06.35.52.12.08

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Bonnard pierre <pbonnard73@gmail.com>
Envoyé: jeudi 27 novembre 2025 21:40
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: enquête public sur la modification du PLU

Ce courrier s'adresse à Mme la commissaire enquêtrice
J'aimerai recevoir une attestation comme quoi mon courrier est bien arrivé à l'enquêtrice ,merci.

Bonjour Madame

Je voudrais d'abord applaudir cette initiative ,si elle est bien dans un but d'écouter les habitants et qu'elle ne soit pas juste une consultation pour se donner bonne conscience ,afin que nos gouvernants agissent comme s'ils avaient déjà acté le projet.

Je voudrais exprimer mon désaccord concernant la modification du PLU sur la zone de l'aérodrome de tournon/Albertville ,qui conduira à l'agrandissement de l'aérodrome avec le projet de SAF industrie.

J'ai assisté fin 2024 à la présentation du projet par La SAF pour son agrandissement et la construction de ces nouveaux bâtiments sur la zone de l'aérodrome , et ceci m'a encore plus convaincu,

que ce projet n'est pas du tout en adéquation avec une zone humide sensible,trop proche des habitations pour la santé des habitants et leur bien vivre .

Quand ils nous racontent qu'ils vont mettre une barrière végétale pour atténuer les bruits des hélicoptères faisant du sur place sur l'aérodrome, tout le monde sait que ceci est dérisoire, c'est presque se moquer de nous.

Il est clair que depuis 2019 ,il y a déjà eu une accélération du trafic aérien et surtout des vols d'hélicoptères qui sont un véritable fléau pour nous, habitants.

Nous sommes dans une vallée alpine, la caisse de résonance avec les montagnes est juste incroyable.

Qu'il y ait des vols d'hélicoptère pour le secourisme et pour quelques travaux ne pouvant être accessible par voie de route c'est une chose,mais la multiplication des projets, Les vols commerciaux et les constructions de bâtiments en montagne ou autres deviennent insensés à l'heure du réchauffement climatique d'une part, et pour des raisons de santé des habitants.

Il serait temps que les citoyens soient entendus sur ce qu'ils veulent ou pas,à moins que nous soyons de plus en plus dans une zone de non droit et de non dire.

Je pense que si Arlysère proposait un référendum aux habitants des villages de la combe de savoie ,hormis Albertville , sur ce projet ,le résultat ne ferait aucun doute, les personnes se prononceraient contre à une grande majorité ,c'est pourquoi d'ailleurs ,ce référendum n'aura jamais lieu.

Je trouve aussi curieux que Mme la maire de Tournon soit à la fois maire et il me semble responsable du pôle de l'aérodrome que gère Arlyère ;nous avons là une forme de conflit d'intérêt.

Du coup elle n'est pas en mesure de défendre les intérêts des habitants face à ce problème ,me semble t'il?

Nous avons l'espoir que l'activité de l'aérodrome baisse plutôt qu'elle n'augmente et reviennent à une activité des années début 2000,c'est à dire d'activités de loisirs essentiellement.

Je suis responsable d'un centre de bien être à Tournon ,et je vous assure que pour animer des cours de yoga ,de méditation,et autres activités de relaxation dehors, c'est parfois impossible

vu le niveau de la pollution sonore en journée.

On peut dire que le bien vivre dans nos vallées alpines se détériore de plus en plus ,alors en ajouter encore ,au secours,si je puis me permettre.

J'espère que les habitants seront entendus et que ce projet disproportionné,sur le plan écologique,ainsi que sur le plan de la santé des habitants, ne sera pas recevable.

Merci de votre écoute

Pierre Bonnard
Habitant de Tournon les ilettes

Mairie de Tournon (Savoie)

De: aurelie metro <aureliemet@hotmail.com>
Envoyé: vendredi 28 novembre 2025 20:03
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête public.le projet doit se realiser

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je vous prie de bien vouloir intégrer au dossier d'enquête publique les remarques suivantes, exprimant mon soutien au projet de modernisation du site de SAF sur l'aérodrome.

Cordialement,
Mme Pellegrin Aurelie

Témoignage

Madame la Commissaire enquêtrice,

En tant qu'épouse d'un salarié de SAF Aerogroup depuis 5 ans, je souhaite exprimer mon soutien sincère et motivé au projet de modernisation du site d'Albertville/Tournon.

Pour beaucoup de familles comme la nôtre, SAF n'est pas seulement une entreprise : c'est une part essentielle de notre équilibre de vie, un acteur local qui contribue depuis plus de 45 ans à la stabilité économique de notre territoire.

Ce projet représente un enjeu majeur. Sans la mise aux normes du site, l'activité de maintenance serait fragilisée et, avec elle, plus de 120 emplois qualifiés. Derrière ces emplois, il y a des foyers, des parcours professionnels construits ici, des familles qui vivent et s'investissent sur ce territoire.

Je comprends les préoccupations locales. C'est justement pour y répondre que ce projet est important : il prévoit des mesures concrètes pour réduire les nuisances, notamment le mur anti-bruit, le déplacement des tests moteurs et l'amélioration des procédures opérationnelles.

Nous avons à cœur de voir cette activité perdurer dans de bonnes conditions, de manière plus moderne, plus maîtrisée et respectueuse de son environnement.

Je vous remercie de prendre en compte cet éclairage.

Cordialement
Mme Metro Aurelie

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Jean-Louis CAMUS <Jean-Louis.CAMUS@safaerogroup.com>
Envoyé: vendredi 28 novembre 2025 16:29
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Cc: Thibault NICODEME; BERTHET Sandrine (sand.berthet0506@gmail.com)
Objet: Aérodrome Albertville - Enquête Publique PLU
Pièces jointes: Projet SAF Albertville - Enquête Publique PLU.pdf

Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Avec indicateur

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous prie d'intégrer au dossier d'enquête publique la communication ci-jointe, favorable au projet de modernisation du site de SAF sur l'aérodrome.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément.

Bien à vous,



+33 7 60 19 41 03 | +33 4 79 38 48 29
jean-louis.camus@safaerogroup.com
Route de l'Aérodrome 73460 Tournon - Albertville, France
www.saf-helico.com



1. Le projet

SAF Aerogroup porte un projet de mise aux normes réglementaires et de modernisation de son site industriel de maintenance, implanté depuis plus de 45 ans sur l'aérodrome de Tournon/Albertville.

Ce projet vise à répondre à des obligations strictes :

- Normes EASA (European Union Aviation Safety Agency),
- Code du travail,
- Code de l'environnement,
- Exigences des constructeurs d'hélicoptères,
- Normes ISO (9001, 14001, 45001).

➔ **Ce projet n'est pas une extension d'activité, mais une nécessité réglementaire.**

2. Le site d'Albertville/Tournon : un centre de maintenance, pas une base de secours

Le site de Tournon/Albertville :

- N'est pas une base opérationnelle,
- N'accueille aucun vol de secours,
- Ne base aucun hélicoptère HéliSMUR ou montagne,
- Est exclusivement dédié à la maintenance industrielle des hélicoptères opérant dans toute la région.

Les appareils y sont :

- Démontés,
- Entretenus,
- Réparés,
- Contrôlés, puis renvoyés dans leurs régions respectives.

➔ **Le site assure la disponibilité des hélicoptères de mission, même s'il n'effectue pas de secours lui-même.**

3. Aucune augmentation d'activité

Contrairement aux affirmations diffusées par certaines oppositions locales, le projet n'entraîne :

- ✗ aucune hausse du trafic,
- ✗ aucune nouvelle mission,
- ✗ aucun hélicoptère additionnel,
- ✗ aucun nouveau plot,
- ✗ aucun vol privé ou touristique opérés par SAF.

Les faits :

- ✓ – 40 % de mouvements en deux ans,
- ✓ 7 plots de maintenance → reconduits strictement à l'identique,
- ✓ Cabines peinture et ponçage → reconduites et mises aux normes,
- ✓ 5 plots extérieurs → relogés en intérieur et rendus conformes,
- ✓ Plot de lavage → mis à l'abri et rendu conforme.

➔ **Soutenir ce projet, ce n'est pas soutenir plus de vols ou de nouveaux usages, c'est soutenir moins de nuisances et plus de sécurité.**

4. La réalité de la maintenance : une activité très peu volante

Une maintenance typique d'hélicoptère dure environ 5 semaines, durant lesquelles l'appareil est totalement immobilisé, démonté pour être réassemblé.

Sur toute cette période :

- 1 seul vol d'entrée, fréquemment effectué pendant le transit vers Albertville,
- 2 vols techniques de sortie à l'issue de la maintenance,
- Aucun vol opérationnel,
- Les tests moteurs seront réalisés dans une zone dédiée, située entre le bâtiment et l'autoroute et insonorisée par les murs anti-bruit et le hangar.

➔ **5 semaines = seulement 3 vols techniques.**
➔ **Une activité très faible en mouvements aériens.**

5. La mise aux normes est indispensable

Les installations actuelles ne permettent plus de respecter les règles aéronautiques, industrielles et environnementales. Sans modernisation :

- Risque d'écart DGAC niveau 1 (le plus grave)
- Perte des agréments
- Arrêt de la maintenance locale

Conséquences :

- Arrêt des missions de secours, en particulier pour la région (HeliSMUR, secours en montagne),
- Dépendance à des bases lointaines,
- Perte de réactivité pour les territoires de montagne,
- Perte d'emplois et de compétences.

➔ **Soutenir ce projet, c'est faire le choix responsable d'assurer la continuité d'un service essentiel au territoire.**

6. Un enjeu de sécurité majeur pour l'aérodrome et les communes riveraines

Aujourd'hui, l'infrastructure n'offre plus les conditions optimales de sécurité :

- Cohabitation avions/ULM/hélicoptères parfois délicate,
- Circulation au sol non optimisée,
- Zones techniques trop proches des roulages,
- Stockage carburant et zones de lavage perfectibles,
- Tests moteurs exposés.

Le projet améliore significativement la sécurité :

- Séparation claire des flux ULM / avions / hélicoptères,
- Nouvelles zones techniques aux normes,
- Stockage carburant sécurisé,
- Circulation au sol restructurée,
- Tests moteurs placés entre le hangar et l'autoroute (réduction du risque et du bruit).

Réunion sur un seul site de l'ensemble des activités de SAF : siège social, atelier et centre de formation permettra moins de déplacements entre les sites, plus de confort, plus de sécurité pour les salariés.

➔ **Soutenir ce projet, c'est renforcer la sécurité de l'aérodrome, des usagers, des salariés et des habitants.**

7. Des améliorations concrètes pour les riverains

Puisqu'il faut moderniser, SAF a choisi d'en profiter pour améliorer la situation existante :

Réduction des nuisances sonores :

- Protection sonore intégrée architecturalement, murs anti-bruit végétalisés,
- Déport du FATO (zone de décollage/atterrissement), éloignant les hélicoptères des habitations,
- Trajectoires « moindre bruit » intégrées dans les procédures de vol,
- Réalité virtuelle pour remplacer une partie des vols de formation.

Réduction de l'impact environnemental :

- Bâtiment à énergie positive,
- Réduction des surfaces imperméables, gestion améliorée du risque inondation,
- Stockage carburant et traitement des eaux usées conformes aux normes les plus strictes,
- Intégration paysagère renforcée.

➔ **Soutenir ce projet, c'est réduire les nuisances pour les habitants et améliorer la qualité de vie.**

8. Des engagements concrets envers les riverains et les élus

En complément des améliorations techniques prévues, SAF Aerogroup formalise plusieurs engagements concrets :

- Création d'une commission consultative de l'environnement (CEE) pilotée par la préfecture, garantissant la transparence totale et un suivi régulier.
- Renforcement continu de la charte environnementale de l'aérodrome, intégrant les bonnes pratiques identifiées avec les élus, les usagers et les riverains.
- Optimisation acoustique du projet :
 - Positionnement du bâtiment défini sur la base d'analyses et de mesures du bruit,
 - Mur anti-bruit végétalisé,
 - Séparation des flux et tests moteurs en zone isolée.

➔ **Des engagements concrets, mesurables et pérennes pour réduire les nuisances et renforcer le dialogue.**

9. Pourquoi le site ne peut pas être déplacé ailleurs

Certaines prises de position évoquent un “déplacement” du site. Cette option est techniquement fausse, économiquement irréaliste et territorialement dangereuse.

- Le site d'Albertville/Tournon n'est pas une base opérationnelle.
- Maintenance indispensable = disponibilité des hélicos de secours.
- Déplacer = arrêter la maintenance pendant plusieurs années en AURA (si perte d'accréditation).
- Déplacer n'apporterait aucune réduction de nuisances supplémentaire.
- Le site est présent depuis 45 ans, historiquement intégré dans l'écosystème de la Savoie.
- Dans l'hypothèse d'un déplacement, le temps de travaux du nouveau site, les impacts seraient inchangés sur le site d'Albertville/Tournon

➔ **Soutenir ce projet, c'est choisir la seule solution réaliste, sûre et efficace pour le territoire.**

10. Un enjeu économique et social pour la Savoie

Le site représente :

- 120 CDI,
- Des emplois hautement qualifiés,
- Des sous-traitants locaux,
- Des taxes versées à la collectivité,
- Une présence industrielle ancienne et stable,
- Le départ de SAF ne permettrait pas d'aboutir à une meilleure intégration de l'aérodrome dans son environnement.

Sans mise aux normes → fermeture probable → délocalisation de la maintenance → perte d'emplois et de compétences

➔ **Soutenir ce projet, c'est protéger 120 emplois locaux et un savoir-faire aéronautique unique.**

11. Un projet 100 % financé par SAF : zéro euro pour les collectivités

- Aucun financement public
- Aucun coût pour les communes
- Un investissement privé majeur au bénéfice du territoire

➔ **Soutenir ce projet, c'est moderniser le territoire et mieux intégrer l'aérodrome dans son environnement sans engager un seul euro d'argent public.**

Un investissement privé au service de l'intérêt général

- Un territoire plus sécurisé,
- Moins de nuisances pour les habitants,
- Une activité strictement maîtrisée,
- Un site industriel essentiel au maintien des hélicoptères de mission,
- La protection de 120 emplois locaux,
- Une modernisation financée intégralement par le privé,
- La seule solution techniquement viable et bénéfique pour les communes.

► **Soutenir ce projet, c'est faire le choix de la sécurité, de la responsabilité et de l'intérêt général pour le territoire.**



Jean-Louis CAMUS,
Directeur Général

+33 4 79 38 48 29

contact@saf-helico.com

516 route de l'Aérodrome - 73460 Tournon, France

www.saf-helico.com

Est-ce que le projet augmente l'activité de SAF ?

NON, absolument pas.

Faits clés pour répondre :

- – 40 % de mouvements en deux ans,
- 0 vol privé opéré par SAF,
- 0 vol panoramique opéré par SAF,
- Le site n'est pas une base de vols,
- Les 7 plots de maintenance sont reconduits à l'identique,
- Aucune nouvelle capacité, aucun nouvel usage.

Pourquoi moderniser maintenant ?

Parce que c'est obligatoire vis-à-vis de la réglementation.

Le site doit s'adapter aux évolutions des normes du secteur aéronautique, au code du travail, de l'environnement et aux recommandations des constructeurs.

Cette mise aux normes n'est pas un choix mais une obligation pour garantir la qualité, la sécurité et la conformité des missions critiques de services publics délivrées par SAF

Est-ce qu'il y aura plus d'hélicoptères à Albertville-Tournon ?

NON.

Le site est un atelier (comme un garagiste).

Pourquoi ne pas déplacer SAF ailleurs ?

Parce que c'est impossible, inutile et dangereux pour le territoire.

Raisons clés :

1. Ce n'est pas une base de vols → rien à déplacer,
2. Déplacer = plusieurs années sans maintenance en AURA → hélicoptères indisponibles pour les secours et évacuations d'urgences,
3. Coût colossal et aucun bénéficiaire,
4. Les riverains n'auraient pas moins de nuisances qu'avec l'actuel projet,
5. Le site est présent depuis 45 ans : servitudes existantes, infrastructures adaptées.

Pourquoi dire que ce projet réduit les nuisances ?

Parce que SAF ajoute volontairement des mesures dont elle n'était pas obligée.

Réduction du bruit :

- Mur anti-bruit végétalisé,
- Tests moteurs derrière le hangar,
- Trajectoires "moindre bruit",
- Réduction des vols de formation grâce à la réalité virtuelle.

Réduction de l'impact environnemental :

- Bâtiment énergie positive,
- Surfaces perméables,
- Gestion hydrique améliorée,
- Stockage carburant & eaux usées conformes.

Que se passe-t-il si le projet ne voit pas le jour ?

- Arrêt probable de la maintenance locale, car les infrastructures ne sont plus conformes,
- Arrêt immédiat des missions de service public du département et de la région (HéliSMUR et Secours en Montagne),
- La Savoie perdrait un site industriel stratégique,
- Les emplois seraient gravement menacés,
- Le territoire dépendrait d'autres régions pour la maintenance.

Est-ce que ce projet coûte quelque chose à la collectivité ?

NON. 100 % du financement est assuré par SAF.

Les riverains vont-ils subir plus de nuisances ?

NON. L'inverse.

Les nuisances diminuent grâce au :

- Mur anti-bruit,
- Repositionnement des tests moteurs,
- Mise en intérieur de zones aujourd'hui extérieures,
- Trajectoires optimisées,
- Le projet apporte des améliorations réelles et mesurables pour les riverains.

Pourquoi dire que le projet renforce la sécurité de l'aérodrome ?

Parce qu'il :

- Sépare les flux ULM / avions / hélicoptères,
- Sécurise les zones techniques,
- Sécurise les zones carburant,
- Modernise les circulations,
- Réduit les risques de collisions,
- Optimise les zones de roulage.

Pourquoi faudrait-il soutenir ce projet ?

Parce que cela permet de :

- Garantir la sécurité,
- Préserver 120 emplois directs et des dizaines d'indirects,
- Réduire les nuisances,
- Sécuriser l'aérodrome,
- Maintenir la maintenance locale, et les missions de secours
- Éviter un risque industriel,
- Moderniser le site sans argent public.

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Pierre Muzard <petermuzard@gmail.com>
Envoyé: samedi 29 novembre 2025 10:23
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique PLU : Avis défavorable

Bonjour,

Je vous écris ce jour dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU de Tournon en Savoie.

Cette modification est problématique pour trois raisons :

- Premièrement, elle ouvre à l'urbanisation une zone humide inondable, ancienne forêt alluviale, en contradiction avec les objectifs de prévention des inondations et de préservation de la biodiversité inscrits dans le plan climat d'Arlysere. Malheureusement, les travaux déjà réalisés depuis 2020 (remblais, dépôts de sédiments et depuis peu terrassement) l'ont déjà dégradée.
- Deuxièmement, elle vise à accompagner voire permettre développement de l'aérodrome, en contradiction totale avec les enjeux climatiques et les objectifs du plan climat d'Arlysère, au détriment de la qualité de vie des riverains, qui n'en bénéficient aucunement.
- Troisièmement, l'argument mis en avant de l'intérêt de l'aérodrome pour permettre l'accès aux stations lors de la période hivernale est à pondérer pour deux raisons. D'abord, ce service profite à un nombre de personnes très limitée et vu les moyens qu'ils mettent dans le déplacement en hélicoptères, ils peuvent se permettre de prendre le temps et de se rendre en station en mobilités adaptées au changement climatique en cours (train par exemple). Ensuite, afin de développer un service comme celui-ci, à mon sens, il est nécessaire d'avoir une vision à long terme et l'accès aux stations sera dans les 20 prochaines années impactées par le manque de neige.

Je m'oppose donc par ce mail, fermement à la modification du PLU de la commune de Tournon.

Bien cordialement,

Pierre Muzard
Habitant d'Arlysère

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Stéphanie Bouquet <filzebit@gmail.com>
Envoyé: lundi 1 décembre 2025 07:45
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Cc: Hugo Clanet
Objet: PLU Tournon - Retour enquête publique

Bonjour Madame, Bonjour Monsieur,

Nous souhaitons participer à l'enquête publique concernant la modification du PLU de l'aérodrome. Voici notre réponse à transmettre.

Madame la Commissaire enquêtrice,

Nous souhaitons énumérer plusieurs dysfonctionnements au sujet de ce projet :

1^{er} : Ce projet est d'envergure, et ne concerne donc pas exclusivement les mairies adjacentes à l'aérodrome de Tournon. Il aura un impact pour l'ensemble du bassin Albertvillois, et devrait donc permettre à l'ensemble des villes s'y trouvant de participer. Pourtant il n'y a eu aucune communication à son sujet. Ni ARLYSERE, ni les mairies environnantes n'ont communiqué largement à ce sujet. Par conséquent, un grand nombre de citoyens du bassin se retrouvent de facto écartés de cette enquête, et ne pourront donner leurs avis. Ceci est donc à notre sens le dysfonctionnement le plus important, car il touche à notre démocratie.

2eme : La nuisance sonore concernera là aussi l'ensemble du bassin Albertvillois. En effet, l'augmentation du type de service et le nombre de passages en vol va forcément impacter les habitants, même à distance de l'aérodrome. A ce sujet, aucune enquête d'impact n'a été réalisée. Il faut donc, avant toute autorisation, réaliser une étude du trafic à venir et de ces nuisances sonores.

3eme : En ce qui concerne le bilan carbone et la pollution qui va résulter de la mise en place de ce projet, ainsi que de l'augmentation de l'activité aérienne, ce programme est plus que discutable en 2025. En effet, comme le souligne le document de « l'avis délibéré de la MRAE » le bilan Carbonne n'est pas approfondi, et la pollution quotidienne que va engendrer ce projet dans la vallée n'y est également pas détaillée. Pourtant ces enjeux, à la fois écologiques et sanitaires, sont majeurs pour la population du bassin. Pour rappel, la France s'est engagée sur le versant écologique, et se veut pionnière sur le versant de la qualité de la santé publique.

4eme : Enfin il n'y a pas eu d'évaluation de la nuisance que va entraîner l'augmentation des passages en voles et des nuisances sonores pour la faune terrestre et aérienne. Pour rappel, la région possède plusieurs espèces protégées, sensibles à l'activité aérienne.

5ème : Accepter et soutenir un tel projet n'est pas neutre politiquement voire économiquement parlant. Nous posons la question de la transparence concernant les intérêts des communes à vouloir soutenir ce projet, et les intérêts court, moyen et longs termes d'ARLYSERE à avoir dès le début soutenu ce projet. Les bénéfices pour les habitants ne sont pas explicités, et l'absence de discussion à ce sujet fait pointer le doute quant à un conflit d'intérêt sous-jacent.

Madame la Commissaire enquêtrice nous vous remercions par avance de l'attention que vous porteriez à l'impact de ce projet sur l'ensemble du bassin Albertvillois,

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Hugo Clanet et Stéphanie Bouquet, habitant de MONTHION

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Gilles COUTIN <g-coutin@wanadoo.fr>
Envoyé: lundi 1 décembre 2025 13:04
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique - modification du PLU de l'aérodrome

Importance: Haute

A l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice.

Bonjour Madame,

Je souhaite contribuer à l'enquête publique relative à la modification du PLU, en lien avec le projet d'agrandissement de l'aérodrome.

Ma maison de famille, où réside toujours ma mère âgée de 85 ans, se situe sur la commune de Notre Dame des Millières. Bien que je me sois éloigné pour des raisons professionnelles, je reviens très régulièrement dans la commune.

Au fil des années, j'ai constaté une augmentation notable des mouvements d'hélicoptères, ainsi que la présence d'avions de gabarit plus important. Cette évolution rend parfois difficile la possibilité de profiter sereinement de son extérieur les jours de beau temps, en raison des nuisances sonores.

Or, il est très probable que le trafic aérien augmentera encore après l'agrandissement, comme cela a été observé ailleurs, quoi qu'en disent les partisans du projet.

J'ai déjà une expérience sur ce point car, résidant également en vallée d'Arve, une zone connue pour sa pollution chronique, je suis déjà exposé à des nuisances aériennes, en particulier celles, de plus en plus fréquentes, liées aux vols d'hélicoptères touristiques.

Notre village est un des plus exposé aux nuisances sonores liés à ces vols. Pourtant, l'avis de ses habitants ne pèse pas davantage que celui d'habitants de communes plus éloignées et non concernées au quotidien.

Il est compréhensible que des personnes non exposées aient une perception différente du projet, mais cela ne reflète pas la réalité vécue au quotidien par les riverains.

Le bruit est désormais reconnu comme un facteur de risque important pour la santé, tout comme la pollution atmosphérique à laquelle ces appareils contribuent également.

Il peut sembler incohérent d'inciter les citoyens à réduire leur empreinte carbone (mobilité, chauffage, gestion des déchets...) tout en développant parallèlement des activités émettrices de nuisances et de pollution. Le principe selon lequel « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » prend ici tout son sens.

Quant au projet de construction lui-même, quelques points m'interpellent.

La notice explicative de l'enquête indique que chaque bâtiment construit devra être équipé de son propre système d'assainissement individuel. Ce type d'équipement n'est-il pas sujet à un risque de pollution en cas d'inondation ?

Est-ce qu'une rehausse du niveau du sol pour se protéger des inondations ou des remontées de nappe ne déplacera pas ce risque, en l'amplifiant, sur les zones périphériques ? pour information, une voie verte jouxte l'aérodrome.

Il est précisé qu'il sera mis en œuvre des protections anti-bruit en parallèle du travail engagé sur la maîtrise du nombre de vols. Comment l'efficacité de cette protection acoustique sera-t-elle mesurée ? Une étude de bruit dans les conditions actuelles et pouvant servir de référence a-t-elle été réalisée ?

Un autre emplacement moins impactant pour les populations a-t-il été recherché pour reconstruire cet aérodrome ?

Pour ces raisons, je vous demande, Madame la Commissaire enquêtrice, d'émettre un avis défavorable à cette modification du PLU, qui entraînerait inévitablement une augmentation du trafic aérien et des nuisances associées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gilles COUTIN
371 Rue du Buet

74970 MARIGNIER

Maison familiale :
453 Route du chef-lieu
73460 ND des Millières

•

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Guillaume RATEAU <guillaume.rateau@safaerogroup.com>
Envoyé: lundi 1 décembre 2025 16:10
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique / Futur site SAF Aerogroup

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Actuellement, nos techniciens de maintenance - au sein de l'entité Aero Support Force (SAF Aerogroup) - travaillent dans des conditions difficiles avec des normes de sécurité compliquées à tenir du fait de l'ancienneté et de la taille de nos bâtiments.

Nous sommes face au risque élevé de ne plus pouvoir continuer à exercer dans ces conditions qui ne rempliraient plus les normes nécessaires au maintien de nos agréments si nous ne pouvons pas moderniser nos infrastructures. Aero Support Force et les activités satellites de notre groupe (fonctions supports, organisme de formation...) représentent environ 120 emplois (et donc environ 120 foyers dans les communes proches), y compris le mien.

Je souhaitais vous témoigner de cette réalité ainsi que de l'importance du projet de modernisation de notre site de travail pour l'avenir de notre groupe dans la région.

Je vous remercie par avance de bien vouloir ajouter ces quelques lignes au dossier d'enquête.

Bien cordialement,



CONTR

+33 479

WWW.SAF AEROGROUP.COM

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Geraldine SANZOZ <Geraldine.SANZOZ@saf-helico.com>
Envoyé: lundi 1 décembre 2025 08:56
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique / Oui à la SAF sur l'aérodrome

Madame la commissaire enquêtrice,

Je travaille au sein de SAF Aerogroup. Je souhaite témoigner de l'importance du projet de modernisation du site pour nous, salariés.

Je travaille au sein de SAF Aerogroup depuis 3 ans et je souhaite témoigner de l'importance du projet de modernisation du site pour nous, salariés.

Les installations actuelles atteignent leurs limites : elles ne répondent plus aux standards de sécurité, de qualité et d'organisation que notre métier exige. Nous travaillons sur des machines complexes, dans des environnements qui demandent de la précision, de la rigueur et des outils adaptés. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Le projet de modernisation est indispensable pour pouvoir continuer notre activité dans de bonnes conditions. Il permettra :

- des ateliers modernes, conformes et sécurisés,
- des zones de travail mieux organisées,
- des conditions qui répondent aux exigences réglementaires et constructeurs,
- et un environnement de travail adapté à des métiers techniques sensibles.

Ce projet n'entraîne aucune augmentation d'activité. La maintenance génère très peu de vols. Notre travail est avant tout un travail au sol, long, minutieux, silencieux la plupart du temps.

Ce qui nous inquiète vraiment, c'est ce qui se passera si le projet ne se fait pas. Sans mise aux normes, nous risquons de perdre nos agréments. La conséquence est claire :

- l'activité partirait ailleurs,
- 120 salariés seraient impactés,
- la Savoie perdrait un savoir-faire unique,
- une entreprise historique, présente depuis plus de 45 ans, disparaîtrait de la vallée.

Nous sommes fiers de notre travail et de ce que nous apportons à la région. Nous souhaitons simplement pouvoir continuer à le faire ici, en Savoie, dans de bonnes conditions, avec des installations adaptées et pérennes.

Géraldine SANZOZ, agent d'opérations aériennes

GÉRALDINE SANSOZ

AGENT OPÉRATIONS AÉRIENNES
FLIGHT OPERATIONS AGENT

+33 6 79 91 64 07 | +33 4 79 38 48 29

geraldine.sansoz@saf-helico.com

Route de l'Aérodrome 73460 Tournon – Albertville, France

www.saf-helico.com

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Thievenaz Michel <michelthievenaz@orange.fr>
Envoyé: lundi 1 décembre 2025 16:45
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: modification du PLU de Tournon

bonjour,

j'ai pris note de la volonté de la mairie de Tournon de modifier son PLU concernant la zone AU de la zone d'activité de l'aérodrome d'Albertville, pour la transformer en zone Uea

Je crains beaucoup que cette modification conduise à un **développement purement commercial** de l'aérodrome, sans aucun besoin de développement d'un véritable service public utile à tous et sans **réelle** prise en compte de l'impact environnemental.

En conséquence je suis clairement opposé à cette modification du PLU

cordialement

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Damien Curtet <damiencurtet@gmail.com>
Envoyé: mardi 2 décembre 2025 23:13
À: Mairie de Tournon (Savoie); Association ACNDAA
Objet: Modification du PLU

Mme la commissaire enquêtrice.

Je me permets de vous adresser ce message concernant la modification du PLU de la mairie de Tournon, pour permettre l'agrandissement du SAF.

Nous sommes de plus en plus dérangés par le bruit lié aux hélicoptères et aux gros avions. Il y a des jours c'est invivable, même avec un casque anti bruit qui réduit le son de 36 db, on les entend encore depuis notre maison. Il y a des dimanches ils font des rotations. L'été le super puma est mis en chauffe et décolle à 6h30. Ce bruit devient de plus en plus fréquent malgré les affirmations du SAF qui prétend réduire les mouvements depuis ces dernières années.

Le PLU n'est il pas fait pour préserver la santé et l'environnement des habitants alentour?

L'aérodrome est situé dans une vallée ou le bruit reste prisonnier entre les montagnes, ne serait-il pas plus judicieux de laisser une telle structure se développer dans un pays plat?

L'aérodrome est entre le ruisseau le ruisseau de la Combaz, de Fontaine Claire, de l'Hermette et la bialle de Monthion. Le 1 mai 2015 il y a eu le débordement des ruisseaux de la Combaz et de Fontaine Claire. Le 17 janvier et premier septembre 2024 le ruisseau de l'Hermette déborde, des agriculteurs ont nettoyé leurs champs à leur frais et ont mis les sédiments dans la zone remblayée par manque de moyens de la mairie de Notre Dame des Millières. Les pompiers sont intervenus plusieurs fois pour pomper l'eau à l'aérodrome.

Avec une météo qui devient de plus en plus capricieuse et avec des cours d'eau fougueux, est-il raisonnable de continuer à construire dans cette zone?

Le 8 décembre 2020 5 morts à Bonvillard avec un hélicoptère. Le 25 août 2022 2 morts dans un planeur à Saint Hélène sur Isère. Le 8 février 2024 collision entre un avion et un hélicoptère au-dessus de Saint Pierre d'Albigny, pour ne citer que les accidents très proche de chez nous. On est survolé en permanence par des hélicoptères et avions et des fois à très basse altitude. Est-on vraiment en sécurité? Avons-nous besoin de plus de mouvements au-dessus de nos têtes? y a t'il pas des coins plus perdus en France plus propice à ces pratiques?

Je suis contre la modification de ce PLU pour ces différentes craintes.

J'habite à Notre Dame des Millières au-dessus de l'aérodrome. Ma famille est là depuis milieu 1700, je suis très attaché à cette région. Je veux juste la préserver.

Madame la commissaire, je vous prie de prendre en considération mes remarques.

Damien Curtet
130 Chemin du Crêt 73460 Notre Dame des Millières
06 22 57 37 88
damiencurtet@gmail.com

Mairie de Tournon (Savoie)

De: AURORE <aurore.carbone73@gmail.com>
Envoyé: mercredi 3 décembre 2025 10:04
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique / SAF AEROGROUP doit rester à Albertville-Tournon

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Salariée de SAF depuis 35 ans au sein de SAF Aérogroup, je tiens à témoigner sincèrement de ce que représente le projet du nouveau bâtiment sur l'aérodrome d'Albertville.

Pour beaucoup, ce n'est peut-être qu'un dossier administratif ou un bâtiment à remettre aux normes.

Pour moi, pour nous, c'est bien plus que cela : c'est la condition pour continuer à exercer un métier qui a du sens et qui sert réellement le territoire et ses habitants.

Au fil de ces 35 années, j'ai accompagné les équipes qui travaillent sur les hélicoptères destinés au secours, au transport médical, au travail aérien et à la protection de l'environnement, notamment avec la lutte anti-incendie.

Même si je ne suis pas technicienne, je suis témoin chaque jour de leur engagement, de leur rigueur et de leur sens des responsabilités.

Les techniciens et mécaniciens spécialisés ont un rôle essentiel : assurer la maintenance des appareils utilisés dans ces missions vitales.

Nous savons que chaque hélicoptère qui sort de nos hangars peut contribuer à sauver une vie dans les jours qui suivent.

Pour que ce travail soit réalisé correctement et en toute sécurité, nous avons besoin d'installations adaptées.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas : les normes ont évolué, les exigences techniques ont augmenté et notre site n'est plus en adéquation avec les niveaux de sécurité et de qualité que demandent ces missions.

Une remise à niveau est indispensable.

Si le projet n'est pas validé, les conséquences sont claires :

- le site ne pourra plus être certifié,
- la maintenance devra être transférée ailleurs,
- la Savoie perdra un savoir-faire construit depuis plus de 45 ans.

Et derrière ces mots, il y a une réalité très concrète : 120 familles, dont la mienne, qui seraient directement impactées.

Je suis profondément attachée à mon métier, à mon entreprise et à ce qu'elle apporte au territoire. J'aimerais simplement pouvoir continuer à l'exercer ici, dans de bonnes conditions, au plus près de mon foyer et dans cette vallée où je suis née et où j'ai construit ma vie.

Merci d'entendre mon témoignage.
Bien à vous,

Aurore CARBONE

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Jerome DORLY - JOLY ET PHILIPPE <jerome.dorly@joly-et-philippe.com>
Envoyé: mercredi 3 décembre 2025 18:10
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête Publique

Madame, Monsieur,

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique sur Restructuration de l'aérodrome d'Albertville, en lien avec le projet de la nouvelle infrastructure du SAF.

En tant que Dirigeant de l'entreprise Joly et Philippe, j'apporte le retour d'expérience sur une collaboration entre Joly & Philippe et le SAF de longues années.

Les travaux héliportés représentent une valeur ajoutée importante dans nos process de chantier en montagne (construction et maintenance de remontées mécaniques, rénovation de barrage hydroélectriques), de par la flexibilité et la rapidité d'intervention d'un hélicoptère en milieu de montagne. La présence du SAF à proximité de notre dépôt et de nos chantiers permet une efficacité majeure dans les interventions : échanges réguliers (notamment en matière de sécurité), réactivité nécessaire pour s'adapter aux conditions climatiques / planning chantier, formations des équipes.

La disponibilité et le professionnalisme des équipes du SAF sur notre territoire permet de gagner en sécurité, en qualité d'intervention et en coût de réalisation, ce qui, au final, contribue au maintien de notre activité dans la Région.

Je vous remercie, Madame, Monsieur, de bien vouloir prendre en considération ce soutien dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Jérôme DORLY
Directeur Général
JOLY ET PHILIPPE

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Florent GIACCHETTO <Florent.GIACCHETTO@saf-helico.com>
Envoyé: mercredi 3 décembre 2025 18:06
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique projet SAF

Madame la commissaire enquêtrice,

Je suis pour le projet de modernisation de la base SAF Aerogroup sur l'aérodrome.
Merci de d'ajouter mon avis au dossier d'enquête publique.

Je travaille au sein de SAF Aerogroup depuis 2022.

Issu d'un autre secteur professionnel, j'ai enfin pu consacrer ma carrière à une mission ayant un sens particulier pour moi : travailler dans un métier passion (l'aéronautique), dans une entreprise ayant des valeurs morales et locales fortes.

Aujourd'hui, face à d'autres groupes dont l'activité reste majoritairement ancrée dans ce qu'était l'hélicoptère il y a encore 10 ans, je suis particulièrement fier de travailler chez SAF, qui réalise l'intégralité de son activité dans des missions d'aménagement du territoire la plupart du temps écologique (maintenance EDF/hydroélectricité, démontage de vieilles remontées mécaniques et optimisation de l'existant, ...), au service de la population (antennes téléphonie, ...), et dans des missions de secours aux personnes essentielles (samu + secours en montagne + lutte incendie).

Depuis 2022, j'ai pu constater objectivement une très grande prise de conscience de l'entreprise, qui se tourne vers l'avenir avec une considération importante des enjeux environnementaux et des nuisances. Nos façons de faire, nos projets, nos évolutions, prennent systématiquement en compte ces aspects.

Dans ce contexte, j'ai une confiance complète sur la gestion des aspects écologiques et "nuisance" liés à la nouvelle infrastructure.

Cette dernière est essentielle pour le maintien de l'activité économique du SAF sur Albertville (120 personnes sur site, qui habitent ici, consomment ici, ... et énormément de visiteurs qu'il faut loger, nourrir, ...). Pensons aux maintiens des classes ouvertes pour les enfants du territoire, au maintien d'entreprises locales réalisant un chiffre d'affaires important avec le SAF.

La vie du territoire doit absolument être adaptée aux nouveaux enjeux environnementaux, certes. Mais encore faut-il qu'il y ait de la vie !

Le projet SAF vise à rester sur le territoire malgré les difficultés, à le faire vivre, et à améliorer considérablement la sécurité, l'écologie, et les nuisances.

Ce projet est indispensable pour aller de l'avant, et gérer tous ces aspects.

Sans ce projet, SAF ne pourra continuer son activité, ce qui serait une catastrophe pour le territoire, et paradoxalement n'irait pas dans le sens des détracteurs connus à ce jour.

Je soutiens donc ce projet non seulement pour moi, pour mes collègues, mais avant tout pour la vie de notre territoire et la nécessaire conservation de l'équilibre économique et écologique des activités de ce dernier.

Merci d'ajouter mon avis au dossier d'enquête.

Cordialement



FLORENT GIACCHETTO

NPGO - RDOS

Tel : +33 (0)6 07 12 33 02
Mail : florent.giacchetto@saf-helico.com
Loc. : 516 Route de l'aérodrome - 73460, Tournon
Web : www.safaerogroup.com



Mairie de Tournon (Savoie)

De: Hélène et Eric CLAUSSE <hell.clausse@orange.fr>
Envoyé: mercredi 3 décembre 2025 15:53
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Cc: acndaa@gmail.com
Objet: Enquête publique modification du PLU
Pièces jointes: 2025-12-03 CONTRIBUTION AU PLU.pdf

Madame la Commissaire enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je vous prie de bien vouloir trouver ci joint nos remarques concernant le projet de modification du PLU de Tournon

Cordialement,

Hélène et Eric CLAUSSE

CONTRIBUTION AU PLU

Remarque 1 :

Extrait de l'enquête publique:

Chapitre 1 : Notice explicative ; 1. La présentation du projet ; 1.3. Situation actuelle :

« ... Les bâtiments situés sur la partie aval de l'aérodrome ont subi récemment des inondations du fait de la remontée de nappe phréatique. »

« ... besoin de restructurer et d'intégrer la Zone d'activités de l'Aérodrome dans l'environnement, en intégrant les problématiques d'inondabilité. »

Chapitre 1 : Notice explicative ; 1. La présentation du projet ; 1.5. Les objectifs :

« ...La démarche actuelle vise ... la préservation de l'environnement immédiat. Elle intègre également une prise en compte ... et du risque d'inondation. »

« ... Prendre en compte les risques d'inondabilité dans l'organisation du secteur... »

Chapitre 1 : Notice explicative ; 2. Le projet de modification ; 2.3. Environnement, réseaux et voiries :

« ... chaque nouveau bâtiment ...devra s'équiper d'un système d'assainissement individuel qui sera contrôlé au stade du permis de construire »

Chapitre 3 : Notice de présentation :

« Prendre en compte les risques d'inondabilité dans l'organisation du secteur. »

Chapitre 1 : Notice explicative ; 4 Evaluation environnementale ; 2.2 Biodiversité ; 2.2.3 Zones humides ; 2.2.3.2 Etude Géotechnique : une nappe alluviale de l'Isère peu profonde

« ... l'étude de 2 Savoie Géotechnique (2024) réalisée à partir de sondages aux périodes d'investigations géologique de février et mars 2024 conclue à une plus faible profondeur de la nappe alluviale de l'Isère parce que la « nappe de l'Isère a été recoupée aux profondeurs suivantes » (entre 1.10 et 2.20m selon emplacement) »

Arguments contre la modification du PLU

Pas d'étude et de prise en compte du risque de pollution de la nappe phréatique par des eaux pluviales polluées ou par les eaux usées

Questions au porteur du projet

Quelles sont les précautions prises pour protéger la nappe phréatique qui se trouve à faible profondeur contre les rejets des différents polluants ?

Eaux pluviales : La mise en œuvre d'enrobés drainants ne permet pas la récupération des eaux pluviales polluées par les voitures stationnées ou par les aéronefs, celles-ci vont s'infiltrer et atteindre la nappe.

Eaux usées : Vu qu'il n'y a pas de réseau collectif sur le secteur par quel système d'assainissement individuel sont traité les eaux usées. Quelles précautions sont prises en cas de remontée de la

nappe phréatique ou de fortes précipitations pour éviter le refoulement et le débordement du système d'assainissement individuel

Comment le contrôle de l'efficacité de l'assainissement individuel proposé sera-t-il jugé au niveau du permis de construire ?

Comment et pris en compte les risques d'inondabilité dans l'organisation du secteur ?

Propositions

Récupérer les eaux pluviales polluées et mettre en place un système de séparation des hydrocarbures afin de ne rejeter dans la nature que des eaux pluviale non polluée

Assurer l'étanchéité des réseaux humides

Demande de documents complémentaires

Etude hydrogéologique

Description des systèmes envisagés

Remarque 2 :

Extrait de l'enquête publique:

Chapitre 1 : Notice explicative ; 1. La présentation du projet ; 1.3. Situation actuelle :

« il a été constaté ... la nécessité de prise en compte des nuisances sonores : travail en étroite collaboration avec les services d'Etat. »

Chapitre 1 : Notice explicative ; 1. La présentation du projet ; 1.5. Les objectifs :

« ...La démarche actuelle vise ... la préservation de l'environnement immédiat. Elle intègre également une prise en compte des nuisances sonores ... »

« ... Regrouper les fonctions et les usages pour réduire les nuisances sonores »

« ...Mettre en œuvre des protections anti-bruits, en parallèle du travail engagé sur la maîtrise du nombre de vols, »

Chapitre 3 : Notice de présentation ; 1. Description des évolutions apportées ; 1-2 modifications du règlement graphique

« Le classement en zone UEa de l'extension de l'aérodrome et le périmètre de l'OAP n°5 sur l'ensemble de l'aérodrome et de son extension vient renforcer la volonté des élus de la commune et de l'agglomération de permettre la restructuration de l'aérodrome et de sa zone d'activités pour la mettre aux normes et améliorer les conditions de travail, dans la mesure où les nuisances, notamment sonores, restent compatibles avec l'environnement.

Chapitre 3 : Notice de présentation ; 1. Description des évolutions apportées ; 1-3 création d'une OAP n°5 : l'aérodrome d'Albertville

« Ce projet d'OAP va permettre d'accompagner : ...la réponse aux attentes des riverains pour réduire les nuisances sonores de l'aérodrome. »

PADD : Axe 2 : Poursuivre le développement des activités économiques :

« ... Permettre le développement mesuré de l'aérodrome et de sa zone d'activités, **dans la mesure où les nuisances, notamment sonores, restent compatibles avec l'environnement** »

PADD : Axe 3 : Préserver la qualité des espaces naturels, agricoles et urbains :

« Limiter l'exposition de la population aux risques naturels, technologiques et aux nuisances : ...Prendre en compte la présence sur le territoire ou à proximité d'infrastructures générant des contraintes : axes à grande circulation (A430, voie ferrée, RD1090, Aérodrome), ainsi que de sites pollués. »

Arguments contre la modification du PLU

Les nuisances sonores sont citées mais il n'y a pas de prise en compte effective de celles-ci car il n'y a pas d'étude concernant les niveaux sonores des différents aéronefs, pas d'étude concernant leurs impacts et pas d'étude concernant les moyens mis en œuvre (et leurs efficacités) pour réduire les nuisances sonores

Quelle protection anti bruit est envisagée, quel est son efficacité ?

Quelle est le travail engagé sur la maîtrise du nombre de vols ?

Comment est déterminée la compatibilité des nuisances sonores avec l'environnement ?

Comment l'OAP n°5 permet répondre aux attentes des riverains pour réduire les nuisances sonores ?

Questions au porteur du projet

Comment est traité le problème ?

Propositions

Réduire les usages au minimum nécessaires au bien de la communauté (secours en montagne, transfert sanitaire, lutte contre les feux de forêt, aménagement de la montagne), exclure les usages de confort de certains privilégiés (dépôt de particuliers pour aller en stations etc.)

Demande de documents complémentaires

Fournir les études

Remarque 3 :

Extrait de l'enquête publique:

Chapitre 1 : Notice explicative ; 1. La présentation du projet ; 1.5. Les objectifs :

« Il est important de souligner que cette restructuration **n'a pas pour vocation d'accroître l'activité ou le trafic aérien, seulement une mise aux normes et en sécurité des bâtiments existants et une optimisation de leur fonctionnement ...»**

« ...Par ailleurs, le trafic aérien extérieur c'est-à-dire celui généré par des usagers non basés sur la plateforme ne peut être pleinement maîtrisé. **Une éventuelle augmentation de ce trafic ne serait**

être interprétée comme une conséquence directe de la restructuration objet de la présente procédure. Une augmentation du trafic aérien pourrait tout autant intervenir sans cette restructuration. »

Chapitre 3 : Notice de présentation :

... L'Aérodrome est un pôle d'activités et de loisirs important : y sont présents notamment la SAF, l'ACARA, un restaurant (Piper Club), l'aéroclub, un hangar à avion (SCI La Combe). **Il reste un potentiel de développement.**

PADD : Axe 3 : Préserver la qualité des espaces naturels, agricoles et urbains :

« Limiter l'exposition de la population aux risques naturels, technologiques et aux nuisances : ... Stopper tout développement dans les espaces soumis aux crues de l'Isère, conformément au PPRI ... »

Arguments contre la modification du PLU

Le projet de la SAF consiste à augmenter la capacité d'accueil des aéronefs en maintenance de 3 à 13 ce qui en soi constitue une augmentation de l'activité

Il est sous-entendu qu'il pourra y avoir une augmentation du trafic, mais rien n'est proposé pour le contrer

La notice de présentation indique que l'aérodrome actuel a encore du potentiel de développement ce qui va à l'encontre de la non-augmentation de l'activité afin de ne pas augmenter la nuisance sonore, la pollution, le bilan carbone etc.

Questions au porteur du projet

Quelles solutions le porteur du projet va mettre en œuvre pour que l'activité et le trafic aérien n'augmentent pas ?

Propositions

Limiter au strict nécessaire le nombre d'appareils et les possibilités d'accueil

Remarque 4 :

Extrait de l'enquête publique:

Chapitre 1 : Notice explicative ; 1. La présentation du projet ; 1.5. Les objectifs :

« ... Mettre en œuvre un projet incluant l'intégration paysagère des bâtiments, »

« ... Construire des bâtiments exemplaires d'un point de vue architectural, énergétique et environnemental, »

Chapitre 3 : Notice de présentation ; 1. Description des évolutions apportées ; 1-3 adaptation du règlement écrit :

Hauteur des constructions Dans les sous-zones Uea : la hauteur maximale des constructions est fixée à 14 mètres dans la ZAE « Carrefour des Vallées » **et à 18 mètres à l'aérodrome.**

Chapitre 3 : Notice de présentation ; 1. Description des évolutions apportées ; 1-3 création d'une OAP
n°5 : l'aérodrome d'Albertville

« ...favoriser le stockage et l'évaporation des eaux météoriques par des terrasses et toit végétalisés. »

PADD : Axe 3 : Préserver la qualité des espaces naturels, agricoles et urbains :

« Préserver les paysages : ... Sur l'ensemble du territoire communal, imposer une certaine homogénéité des gabarits et de l'aspect du bâti, afin d'assurer sa bonne intégration dans le paysage urbain »

Arguments contre la modification du PLU

L'augmentation de la hauteur autorisée dans la zone Uea pour le secteur de l'aérodrome, passant de 14 à 18m, ne favorise pas une intégration paysagère réussie dans un espace naturel ou il n'y a actuellement que des bâtiments de faible hauteur (l'immeuble de la SAF fait 5 niveaux et demi)

Questions au porteur du projet

Qu'est ce qui justifie l'augmentation de la hauteur autorisée pour le secteur de l'aérodrome alors que la hauteur autorisé dans la zone Uea est déjà largement suffisante ?

En quoi le bâtiment de la SAF est-il un bâtiment exemplaire du point de vue architectural, énergétique et environnemental ?

Est-ce que toutes les surfaces vitrées ne posent pas un problème de sécurité avec la réverbération du soleil dans les vitrages ?

Il ne semble pas que la toiture du nouveau bâtiment soit végétalisée comme indiqué dans le projet de PLU.

Propositions

Pour une bonne intégration paysagère la hauteur devrait plutôt être réduite pour rester dans le gabarit des constructions existantes

Remarque 5 :

Extrait de l'enquête publique:

Chapitre 3 : Notice de présentation ; 1. Description des évolutions apportées ; 1-2 modifications du règlement graphique

Ce projet de restructuration de l'aérodrome participe à la stratégie d'optimisation du foncier dans les zones économiques de l'agglomération Arlysère et de la limitation de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier.

Chapitre 4 : Evaluation environnementale ; 2.2 Biodiversité

Voir photos du site page 31 à 33

Chapitre 4 : Evaluation environnementale ; 2.2 Biodiversité ; 2.2.3 Zones humides ; 2.2.3.1 Zones humides inventaire 73 (version 4) : une zone humide Forêt alluviale des Lots

« ...Dans les périmètres des objets de changement (zone Uea et OAP) une zone humide a été repérée ... Cette zone humide porte le nom de Forêt alluviale des Lots ...et est bien une relique de la forêt alluviale de l'Isère »

Chapitre 4 : Evaluation environnementale ; 2.2 Biodiversité ; 2.2.3 Zones humides ; 2.2.3.3

Investigations de terrain du lundi 7 octobre 2024

Voir photos du site page 41 montrant de la végétation de zone humide

En conclusion, pour ces quatre raisons majeures caractérisant cet objet de changement (zone Uea) : (1) présence originelle au début des années 2000 d'une forêt alluviale maintenant défrichée (analyse diachronique) ; (2) définition d'une zone humide dans l'inventaire Cen 73 (version 4 de janvier 2025) ; (3) recouplement de la nappe alluviale à une faible profondeur (1,1 à 2,1 m relativement au TN en février et mars 2024 par 2 Savoie Géotechnique 2024) ; (4) observations ponctuelles de végétation de zones humides lors des investigations de terrain du 7 octobre 2024, il a été établi une suspicion de zones humides au sens du code de l'environnement (article L211-1 I 1°) : « On entend par zone humide les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Chapitre 4 Evaluation environnementale ; 2.2 Biodiversité ; 2.2.3 Zones humides ; 2.2.3.4 Délimitation de zone humide par sondages pédologiques (Améten 2025)

... Suppression des sondages T01, T02, T08 ...

... zone non humide avérée sur la totalité de la zone d'étude pédologique investiguée

PADD : Axe 3 : Préserver la qualité des espaces naturels, agricoles et urbains :

« Préserver les espaces naturels remarquables du territoire : ... Protéger les espaces alluviaux de l'Isère, pour leur intérêt écologique et paysager. »

PADD : Axe 3 : Préserver la qualité des espaces naturels, agricoles et urbains :

« Limiter l'exposition de la population aux risques naturels, technologiques et aux nuisances : ... Stopper tout développement dans les espaces soumis aux crues de l'Isère, conformément au PPRI ... »

Arguments contre la modification du PLU

La construction sur une zone humide même remblayé ne devrait pas être autorisée et il devrait plutôt être imposé la remise en état initial de la zone humide ce qui irait dans le sens de la limitation de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier

Questions au porteur du projet

Qui a autorisé le remblaiement d'une zone humide et dans quel but ?

Propositions

Remettre en état la zone humide ou favoriser l'apparition d'une nouvelle zone humide équivalente

Remarque 6 :

Extrait de l'enquête publique:

Chapitre 5 : Avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) + Réponse mairie

Les principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale pour le projet de modification du PLU de Tournon sont :

- La consommation d'espace naturel, agricole et forestier
- La biodiversité et les milieux naturels terrestres et aquatiques
- Les eaux potables, usées et pluviales
- Les risques naturels
- Le cadre de vie (nuisances et paysage)
- Le changement climatique d'un point de vue atténuation et adaptation

Chapitre 6 : Avis des personnes publiques associées (PPA)

Avis défavorable de Notre Dame des Millères :

- Absence d'étude d'impact en particulier concernant les rotations d'hélicoptères
- Implantation en zone Ri alors que les travaux d'endiguement du ruisseau ne sont pas réalisés

Demande :

- qu'une étude d'impact des nuisances phoniques soient réalisés par organisme indépendant
- qu'une réunion publique soit organisée dans le village
- la création d'une commission consultative de l'environnement

Arguments contre la modification du PLU

Les avis de la MRAE n'ont pas été pris en compte et n'a pas donné lieu à des compléments d'étude de l'étude environnementale. La mairie a répondu point par point en indiquant, en gros, que les compléments n'étaient pas nécessaires. Les différents enjeux relevés par le LA MRAE sont pourtant ceux qui inquiètent la population

De même concernant les remarques de Notre Dame des Millères

Questions au porteur du projet

Pourquoi ne pas compléter les études demandées par la MRAE et la commune de Notre Dame des Millères ?

Propositions

Réaliser les études demandées

Mairie de Tournon (Savoie)

De: lauravl@orange.fr
Envoyé: mercredi 3 décembre 2025 11:22
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Cc: acndaa@gmail.com; 'Cyprien CHAMP'
Objet: Demande de concertation et d'intégration du Vol Libre
Pièces jointes: Demande de concertation Albertville MAIRIE .pdf

Madame, Monsieur ,

Vous trouverez ci-joint un courrier de demande de concertation et d'intégration vu vol libre .

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Babeth knaff

A bientôt

Babeth

LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE VOL LIBRE
135 RUE DU MACONNAIS
73000 CHAMBERY
04 79 71 94 75
lauravl.fr
ouvert de 9h à 12h
lundi,mardi,jeudi et vendredi



lundi 1er décembre 2025

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre

135 rue du Mâconnais
73000 Chambéry

À l'attention de :

la mairie de Tournon mairie@tournon-savoie.com

copie : Association Contre les Nuisances et le
Développement de l'Aérodrome d'Albertville
acndaa@gmail.com

Objet : Demande de concertation et d'intégration du Vol Libre dans le suivi du projet d'extension de l'aérodrome d'Albertville et des incidences de l'accroissement des vols sur l'ensemble de la vallée de Cœur de Savoie

M. le Sous-Préfet d'Albertville,
M. le Maire de Tournon,
M. le Commissaire Enquêteur,
M. le président de la Commission Consultative de l'Environnement,

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre, représentant près de 19 000 licenciés et l'ensemble des clubs et comités départementaux de la région, souhaite attirer votre attention sur l'évolution rapide du dossier relatif au développement et à l'intensification des activités aériennes autour de l'aérodrome d'Albertville – Tournon.

Les informations portées à notre connaissance par plusieurs clubs de Savoie, ainsi que par le Comité départemental de Vol Libre, font état d'une augmentation importante des vols d'hélicoptères, en particulier de vols d'entraînement et de maintenance, ainsi que d'un projet d'extension des installations de l'aérodrome. Ces évolutions s'accompagnent déjà d'une dispersion accrue des trajectoires d'hélicoptères dans l'ensemble de la Combe de Savoie, y compris dans des secteurs fréquentés quotidiennement par les pratiquants de vol libre.

À ce jour, la Ligue n'a été ni consultée ni associée aux travaux préparatoires, alors même que le vol libre constitue une activité majeure du territoire, bien implantée depuis plusieurs décennies, et représentant un volume très significatif d'usagers de l'espace aérien. Les données de fréquentation issues des traces de vol confirment que le bassin albertvillois est l'un des secteurs les plus fréquentés d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la pratique du parapente. Par ailleurs, il est à noter que plusieurs épreuves internationales en parapente (coupe du monde 2017, coupe du monde 2019, championnats

du monde 2023) ont privilégiées les sites de la combe de Savoie et notamment le décollage de l'Ebaudiaz au-dessus de l'aérodrome d'Albertville.

Dans ce contexte, nous souhaitons vous alerter sur quatre enjeux majeurs :

1. Sécurité aérienne et cohabitation des usages

La multiplication des vols d'hélicoptères à basse et moyenne altitude, sur des zones identifiées de pratique du vol libre, augmente mécaniquement les risques de conflit d'usage. Plusieurs témoignages récents font état de rapprochements significatifs entre parapentes et hélicoptères, laissant craindre des situations accidentogènes.

2. Maintien de l'accessibilité de l'espace aérien

Le développement généralisé du trafic au départ de l'aérodrome pourrait conduire, à terme, à la création ou à l'extension de zones réglementées, réduisant l'accès des pratiquants du vol libre à des secteurs d'intérêt majeur.

Il est indispensable que toute évolution potentielle intègre la préservation des espaces de pratique existants et garantisse la continuité de son activité.

3. Gestion des zones sensibles via BiodivSport : nécessité de cohérence

Les clubs et la Ligue travaillent depuis plusieurs années à la protection de la faune et des habitats sensibles à travers la mise en place de **bulles de quiétude**, déclarées et gérées via la plateforme **BiodivSport**, en lien avec les Parcs naturels, l'OFB et les collectivités. Ces bulles sont le fruit d'un travail de concertation afin d'assurer un partage équilibré entre activités humaines et enjeux écologiques. Elles sont destinées, notamment, à préserver la quiétude des nids de faucons pèlerins, de vautour percnoptères, d'aigles royaux et autres rapaces protégés pendant les périodes de reproduction.

La dispersion accrue des vols d'hélicoptères dans des secteurs sensibles risque de remettre en cause cet équilibre et de déstabiliser les efforts menés conjointement par les acteurs du territoire. La cohérence entre politiques aériennes, pratiques sportives et protection de la biodiversité nécessite une coordination renforcée, incluant tous les usagers concernés.

4. Nécessité d'une concertation structurée

Le vol libre est un acteur légitime et organisé de l'espace aérien. La ligue Auvergne-Rhône-Alpes, via ses responsables des Espaces Aériens et des Espaces de Pratique, dispose de l'expertise technique permettant de contribuer utilement à la définition d'un cadre de cohabitation sécurisé et équilibré.

À ce titre, nous demandons :



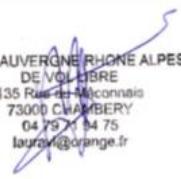
- Que la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre soit **intégrée de manière formelle** aux échanges liés au projet d'extension et aux évolutions des activités aériennes autour de l'aérodrome d'Albertville.
- Que la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre soit **intégrée de manière formelle** à la Commission Consultative de l'Environnement et tout autre groupe de travail afférent aux usages de l'espace aérien.
- Qu'une **concertation spécifique** avec les instances de vol libre soit organisée avant toute décision pouvant modifier les conditions de pratique ou la sécurité des usagers. Notre objectif n'est pas de nous opposer systématiquement au développement d'activités aéronautiques, mais d'assurer que la cohabitation entre les différents usagers de l'espace aérien se fasse dans un cadre transparent, sécurisé et équilibré, respectueux des pratiques existantes et des engagements de la puissance publique en matière de concertation.

Conscients de vos responsabilités sur ce dossier, nous restons bien entendu disponibles pour vous rencontrer ou fournir tout élément complémentaire.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Vol Libre, son président Philippe MOREAU (06 66 09 52 19, p.moreau@ffvl.fr)

LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
DE VOL LIBRE
135 Rue du Mâconnais
73000 CHAMBERY
04 79 71 94 75
lauravl@orange.fr



Mairie de Tournon (Savoie)

De: Odile Lombardo <odilelombardo04@gmail.com>
Envoyé: mercredi 3 décembre 2025 13:48
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: A l'attention de madame la commissaire enquêtrice . Enquête public pour la modification du PLU de l'aérodrome de Tournon

Bonjour madame la commissaire enquêtrice , Je suis habitante de notre Dame des Millieres depuis 1985 et propriétaire dans la commune depuis 17 ans .

Actuellement à la retraite depuis le 1/10/2024 de ma profession d'aide médico psychotique avec des personnes déficientes mentales .

Je souhaite participer à l'enquête publique concernant la modification du PLU de l'aérodrome de Tournon .

Je suis contre cette modification de PLU.

L'aérodrome de Tournon depuis 2021/2022 n'est plus un aérodrome de loisirs .

En effet le SAF a mis en place une école de pilotage et entretient désormais des hélicoptères venant de toutes régions .

Depuis ces années nous subissons des nuisances sonores importantes qui impactent sur notre vie quotidienne et surtout notre psychologique ,sans parler de la pollution que nous subissons aussi .

L'aérodrome est situé dans une vallée où les bruits sont largement amplifiés du fait des montagnes encadrant la vallée .

Nous n'avons pas de répit pendant les pauses méridiennes et les week-ends régulièrement.

A l'époque où nous parlons d'écologie et de respecter le bien être des personnes ,nous avons le sentiment que plus rien n'est respecté et que seul le côté financier compte .

De plus les alentours de l'aérodrome ont été largement déboisés et ensuite des remblais ont été déposés sur les terrains attenant à l'aérodrome . Tout ceci sans en avertir la population .. et je dirais même en restant très évasif quand on posait la question à nos élus .

Le projet de l'aérodrome est gigantesque et nous n'avons pas à priori les mêmes infos quand aux plots , aux mouvements des hélicoptères .. on ne compte pas pareil apparemment.

De plus le terrain de l'aérodrome est sur une zone inondable (nous avons pu le constater lors de pluies abondantes) les pompiers sont déjà intervenus pour pomper l'eau .

Permettez moi de doûter du projet pharaonique qu'on veut nous imposer .

On nous traite de « pagus »,

de personnes qui entravons un projet qui va ramener des emplois, de la vie économique ...ect.. Mais nous sommes les dommages collatéraux.

J'aimerais de nouveau entendre « le chant du coq » car aujourd'hui les bruits assourdissants des pâles des hélicoptères couvrent le chant des oiseaux et celui du coq .

Sommes nous condamner à vivre les fenêtres fermées , à ne plus utiliser nos terrasses quand viennent les beaux jours?

Je vous remercie madame de porter attention à ce que je vous livre aujourd'hui.

Bonne journée

Odile Lombardo

Envoyé de mon iPhone

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Debaty, Guillaume <GDebaty@chu-grenoble.fr>
Envoyé: mercredi 3 décembre 2025 18:28
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique – Projet de modernisation SAF
Pièces jointes: image001.png

Bonjour,

Le SAMU de l'Isère est un utilisateur régulier des hélicoptères dont la maintenance est réalisée par SAF Aerogroup. À ce titre, nous souhaitons exprimer l'importance du projet de modernisation du site d'Albertville/Tournon. La qualité, la rapidité et la fiabilité de la maintenance réalisée localement sont des facteurs essentiels à la continuité de nos missions, notamment lorsqu'il s'agit de transports médicaux urgents ou d'opérations de secours. Lorsque les appareils sont entretenus à proximité, les délais d'immobilisation sont réduits et la disponibilité opérationnelle est optimale. Si le site ne pouvait pas être mis aux normes, la maintenance devrait être délocalisée hors région. Les conséquences seraient significatives : allongement des délais d'entretien, immobilisation prolongée des appareils, perte de disponibilité potentielle de notre appareil en période de tension, et un impact direct sur la fluidité de nos missions de service public.

Ce projet favorise la continuité d'un service indispensable pour la population.

Je souhaite donc apporter mon soutien en tant que chef de Service du SAMU de l'Isère à la modernisation du site SAF Aerogroup.

Bien cordialement,

Pr Guillaume Debatty
Chef de service du SAMU de l'Isère
SAMU 38, Pôle Urgences Médecine Aiguë
Université Grenoble Alpes - CNRS / TIMC-IMAG UMR 5525 / PRETA Tél. +33 (0)4 76 63 42 02 Gdebaty@chu-grenoble.fr

[image001.png]

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Alain VINCENT <vincent.ajp@free.fr>
Envoyé: mercredi 3 décembre 2025 21:44
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique Modification n°1 du PLU de Tournon

A l'attention de Madame la Commissaire Enquêteuse

Après avoir pris connaissance du dossier de présentation du projet de modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Tournon, portant sur le classement en zone Uea d'une surface de terrain de 21 771 m² et correspondant actuellement à la zone AU de la zone d'activités de l'aérodrome d'Albertville, qui sera couverte par une OAP n°5, je vous fais part de mes observations suivantes :

- Le projet est compatible avec le ScoT et avec les documents de rang supérieur ;
- Avec les mesures proposées, le projet de modification de droit commun n° 1 du PLU de Tournon ne présente pas d'incidence notable probable sur l'environnement ;
- Les avis des Personnes publiques Associées sont toutes favorables au projet, nonobstant les demandes d'étude d'impact et de nuisance phonique et de création d'une CCE par la commune voisine de Notre-Dame-des-Millières ;
- L'Autorité Environnementale souhaite des précisions sur l'évolution du trafic de l'aérodrome et que soit évaluées précisément les incidences de l'extension du site de l'aérodrome notamment vis-à-vis des nuisances sonores ;
- Le SAF doit pouvoir continuer d'exercer et développer dans de bonnes conditions ses missions de services publics, primordiaux pour nos vallées alpines ;
- L'aérodrome est un marqueur de dynamisme et contribue à l'image et à la notoriété du bassin de vie albertvillois, c'est un vecteur du développement économique et du touristique ;
- La nécessaire restructuration des installations existantes est d'utilité publique et justifie la modification du règlement d'urbanisme.

Ainsi je suis favorable à la modification de droit commun n°1 du PLU de Tournon, revêtant un intérêt général pour l'agglomération et au-delà pour le département et la Région, sous réserve que soient apportées les précisions et compléments d'études, souhaités conjointement par la MRAE et la commune de Notre-Dame-Des-Millières.

Cordiales salutations.

Alain VINCENT
271, route des vignous
73200 - Plancherine

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Adrien Brunello <adrien.brunello@gmail.com>
Envoyé: jeudi 4 décembre 2025 21:27
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Réponse concertation publique
Pièces jointes: Reponse concertation publique.pdf

Mme Berthet, Mme la commissaire enquêtrice

Je me permets de vous adresser, ma contribution à l'enquête publique relative à la modification du PLU sur la zone proche de l'aérodrome. Vous trouverez ci-joint(e) ma lettre de réponse, dans laquelle j'exprime mes observations et mes remarques concernant ce projet.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Bien cordialement

Adrien Brunello

--

Adrien Brunello
97 Rue de l'Eglise
73460 TOURNON
06 33 78 90 01

Adrien Brunello

97 Rue de l'Église

73460 Tournon

À l'attention de Mme la commissaire enquêtrice

Objet : Observation négative concernant la modification du PLU sur les terrains proches de l'aérodrome Delachnal à Tournon

Madame la commissaire enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du PLU de Tournon pour la restructuration de l'aérodrome Delachenal, je souhaite attirer votre attention sur l'incompatibilité de ce projet avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) d'Arlysère, adopté en mars 2022 et opposable à toutes les communes membres, dont Tournon.

En effet, le PCAET fixe des objectifs ambitieux et contraignants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de sobriété foncière et de transition énergétique. Or, la restructuration de l'aérodrome peut aller à l'encontre de ces engagements :

Augmentation des émissions de CO₂ et des polluants atmosphériques, alors que le PCAET vise une réduction drastique de ces émissions ;

Artificialisation supplémentaire des sols, incompatible avec l'objectif de sobriété foncière ;

Absence de transition énergétique, l'aérodrome restant dépendant des carburants fossiles ;

Risque de dégradation de la qualité de l'air, alors que le PCAET s'engage à la préserver.

Sauf erreur de ma part, le projet n'a pas démontré sa compatibilité avec les objectifs du PCAET, ni fait l'objet d'une évaluation sérieuse de son impact climatique et environnemental.

En tant qu'habitant de Tournon, je vois déjà les nuisances causées par l'aérodrome : principalement le bruit, et indirectement la pollution, ça gâche notre tranquillité et notre environnement. Je travaille en Combe de Savoie et j'accompagne souvent des

jeunes en randonnée ou sur les sites touristiques. On subit déjà les désagréments liés à l'aérodrome, et avec cette restructuration, j'ai peur que ce soit encore pire.

Ce projet risque d'aggraver le bruit et la pollution, et ça, c'est inquiétant pour notre qualité de vie, mais aussi pour le tourisme. Les gens viennent en Combe de Savoie et sur les sommets environnant pour le calme, la nature, pas pour entendre des avions toute la journée.

Je ne suis pas contre le développement, mais pas à n'importe quel prix. Je demande donc que ce projet soit refusé, pour préserver notre environnement, notre santé et l'avenir de notre vallée.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Cordialement,

Adrien Brunello

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Pierre Cayer <cayer.pierre@wanadoo.fr>
Envoyé: jeudi 4 décembre 2025 10:19
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Participation enquête publique PLU

Bonjour

Je souhaite participer à l'enquête publique concernant la modification du PLU de l'aérodrome

Nous habitons la commune de Frontenex depuis 1998 et avons toujours vécu avec les bruits de survols d'avions qui, jusqu'à 2019, étaient dans le domaine du raisonnable ou plutôt acceptables.

Depuis 2019 les bruits cumulés d'avions et d'hélicoptères sont devenus fortement nuisibles.

L'hiver, nous sommes un peu épargnés car nous vivons plus à l'intérieur de la maison. C'est aussi la saison où les vols d'avions de tourisme diminuent. Ils sont quasi incessants les journées ensoleillées et chaudes.

Comment vous exprimer ces nuisances sans passer pour une personne intolérante aux bruits, comme un élu me l'a fait gentiment remarquer ?

Allez voir un super PUMA à l'aérodrome et imaginez le survol de votre maison par cet engin parfois tôt le matin ou l'après midi pendant la sieste de vos petits-enfants...

Imaginez-vous encore dans votre jardin par un bel après-midi d'été, entendant le bruit quasi continu d'avions de tourisme se fichant éperdument des nuisances qu'ils génèrent. Pour les avions il y aurait, je pense, des solutions, car certains d'entre eux sont silencieux et pas du tout gênants.

Aujourd'hui les bruits sont déjà, pour ma part, une gêne considérable. Alors, que penser d'un futur avec un aérodrome élargi...

Ne faut-il pas s'interroger sur la quasi unanimité des élus soutenant l'élargissement de cet aérodrome? Je n'imagine pas que nos élus croient une seconde que cette « remise aux normes » de l'aérodrome ne s'accompagnera pas d'un accroissement des nuisances.

Alors, merci de ne pas autoriser le PLU légitimant encore plus de nuisances pour des personnes respectueuses des autres et de notre environnement au sens large.

Cordialement,

Pierre Cayer Barrioz

Mairie de Tournon (Savoie)

De: Michael FAVRE <Michael.FAVRE@aerosupportforce.com>
Envoyé: jeudi 4 décembre 2025 22:17
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: Enquête publique / Avis favorable

Importance: Haute

Madame la commissaire enquêtrice,

Je suis pour le projet de modernisation de la base SAF Aerogroup sur l'aérodrome.

Merci de d'ajouter mon avis au dossier d'enquête publique.

Cordialement

Michaël FAVRE

Témoignage

Je suis responsable d'équipe au sein de SAF Aerogroup. J'encadre quotidiennement des techniciens qui travaillent sur des machines complexes, soumises à des exigences réglementaires très strictes. Notre priorité absolue est la sécurité, et cela passe par des infrastructures conformes.

Aujourd'hui, notre bâtiment historique ne permet plus d'assurer nos missions dans les conditions attendues par les autorités aéronautiques. Nous faisons face à des contraintes qui affectent l'organisation du travail, la sécurité et la fiabilité des opérations.

Je souhaite également préciser un point souvent mal compris : la maintenance ne génère que très peu de vols. Un appareil reste immobilisé plusieurs semaines. L'idée d'une activité bruyante ou intensive ne correspond pas à la réalité de notre métier.

Si ce projet n'est pas adopté, nous perdrons les agréments indispensables à notre activité. Ce ne serait pas seulement une difficulté pour l'entreprise :

- cela mettrait en danger l'emploi de 120 personnes,
- cela supprimerait un pôle de compétences unique en Savoie,
- cela fragiliserait l'ensemble de l'aérodrome.

Je suis convaincu que ce projet est non seulement nécessaire, mais bénéfique pour tous : les salariés, les riverains, les élus et l'ensemble du territoire.

Merci d'avoir lu mon témoignage.



MICHAËL FAVRE
MAIN BASE MAINTENANCE MANAGER

Tel. : +33 (0)7 87 13 00 06
Mail : michael.favre@aerosupportforce.com
Loc. : 516 Route de l'aérodrome - 73460, Tournon
Web : www.safaerogroup.com



Mairie de Tournon (Savoie)

De: mbtm <mbtm@mbtm.fr>
Envoyé: jeudi 4 décembre 2025 09:45
À: Mairie de Tournon (Savoie)
Objet: SAF Albertville - Projet de modernisation infrastructure - Enquête publique
Pièces jointes: SKM_C301i_M25112310290.pdf

Bonjour,

Voici la contribution de la société MBTM, client du SAF.

Bonne réception,
Bien cordialement.

Agnès GUILLET-REVOL
Assistante Comptable et Administrative



Mellet Billon Travaux en Montagne

209, Route de Fourvoirie
38 380 Saint Laurent du Pont

04 76 06 49 63

mbtm@mbtm.fr

MAIRIE DE TOURNON

St Laurent du Pont,
Le 04 Décembre 2025

À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire,

En ma qualité de dirigeant d'une entreprise spécialisée dans le montage de remontées mécaniques, je souhaite apporter un témoignage concret sur l'importance opérationnelle de l'activité héliportée menée par l'entreprise SAF HELICOPTERES.

Nous collaborons régulièrement avec cette société pour la réalisation de chantiers en montagne, dans des zones difficiles d'accès.

Le recours à l'hélicoptère est, dans bien des cas, indispensable au bon déroulement de notre activité, tant pour le transport de charges que pour le respect des délais de réalisation.

La proximité géographique, la disponibilité des équipes et la maîtrise des opérations aériennes en milieu montagnard font de cet opérateur un partenaire de confiance.

Ce projet de regroupement des infrastructures apparaît comme une évolution logique et utile de leur organisation.

Les mesures prévues pour limiter les nuisances sonores, notamment l'installation de murs anti-bruit, vont dans le sens d'une intégration responsable du projet dans son environnement.

Je vous remercie de prendre en compte ce témoignage dans le cadre de votre mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses

LA DIRECTION



MBTM
Mellet Billon Travaux en Montagne
209 route de la Fourvoirie
38380 ST LAURENT DU PONT
04 76 06 69 63 / mbtm@mbtm.fr
417 538 451 00028 / 43998

Seule la version informatique est mise à jour, tout document papier est non géré

SAS au capital de 80 000 € - 209 Route de Fourvoirie - 38380 SAINT LAURENT DU PONT

Tél 04 76 06 49 63 / Fax 04 76 06 29 84/ Mail mbtm@mbtm.fr SIRET 417 538 451 000 28 - APE 4399 B - 417 538 451 RCS GRENOBLE

